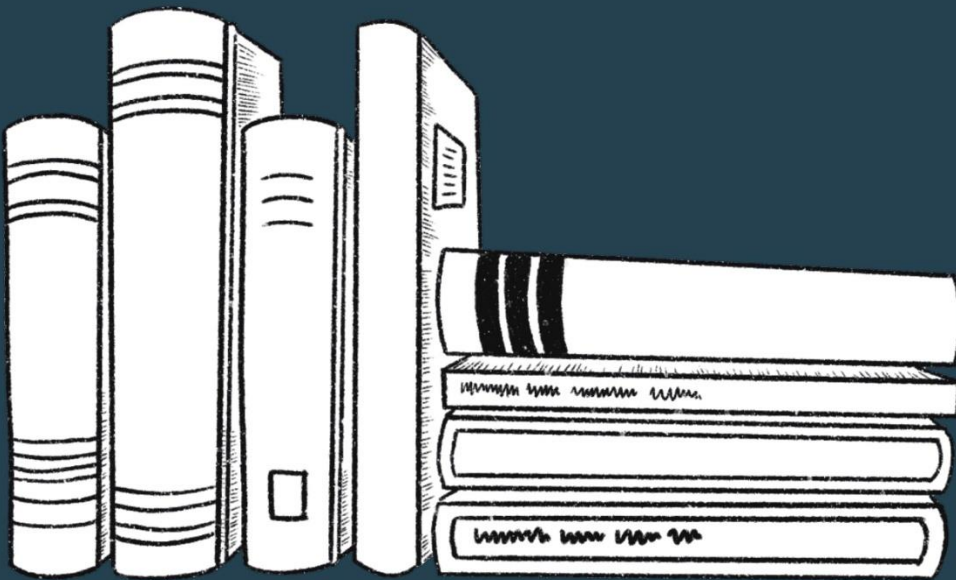


Conseil ontarien  
de la qualité de  
l'enseignement  
supérieur



*Un organisme du gouvernement de l'Ontario*



## **Obtention de titres d'études postsecondaires par les étudiants handicapés de l'Ontario et leurs résultats**

Ken Chatoor

Publié par le :

## Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

88, Queens Quay Ouest, bureau 2500  
Toronto (Ontario)  
M5J 0B6

Téléphone : 416 212-3893  
Télécopieur : 416 212-3899  
Site Web : [www.heqco.ca](http://www.heqco.ca)

Courriel : [info@heqco.ca](mailto:info@heqco.ca)

### Citer ce document comme suit :

Chatoor, K. (2021). *Obtention de titres d'études postsecondaires par les étudiants handicapés de l'Ontario et leurs résultats sur le marché du travail*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.



Les opinions exprimées dans le présent document de recherche sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues ni les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres organismes ou organisations ayant offert leur soutien, financier ou autre, dans le cadre de ce projet.  
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020.

# Remerciements

L'auteur tient à remercier Rosanna Tamburri pour sa contribution inestimable au lancement et à l'encadrement du projet.

# Table des matières

Liste des figures.....	5
Liste des tableaux.....	5
Sommaire .....	6
Introduction.....	8
Cadres stratégiques pour les étudiants handicapés de l'Ontario.....	9
Méthodes.....	11
Résultats.....	12
Partie 1 : Niveau global d'obtention de titres d'études postsecondaires par les Ontariens .....	12
Partie 2 : Expérience relative aux EPS des diplômés en 2009-2010.....	13
Partie 3 : Résultats sur le marché du travail des étudiants immédiatement après l'obtention du diplôme.....	13
Partie 4 : Résultats sur le marché du travail de la population générale des diplômés postsecondaires de l'Ontario .....	15
Partie 5 : Impressions des diplômés postsecondaires relatives à l'espoir, à la santé et au stress.....	17
Constatations et recommandations principales .....	20
Les étudiants handicapés cherchent à obtenir différents titres d'EPS.....	20
Le type d'incapacité compte .....	21
La transition de l'école au marché du travail compte : les inégalités des possibilités pour les étudiants handicapés sont évidentes dès l'obtention du diplôme .....	22
Les écarts dans les résultats sur le marché du travail des diplômés postsecondaires handicapés persistent tout au long de leur participation à la population active de l'Ontario ...	24
Les écarts en matière de bien-être des étudiants handicapés persistent pendant toute leur participation à la population active de l'Ontario.....	24
Les données influent sur la perception de l'incapacité dans les politiques canadiennes .....	25
Conclusion .....	26
Bibliographie .....	27
Modèles de régression.....	31

## Liste des figures

Figure 1 : Titres d'études postsecondaires en Ontario, selon le type d'incapacité .....	13
Figure 2 : Impressions de récents diplômés postsecondaires de l'Ontario à l'égard de leur emploi, selon l'état de personne handicapée .....	14
Figure 3 : Avantages sociaux rattachés à l'emploi déclarés par de récents diplômés postsecondaires de l'Ontario, selon l'état de personne handicapée .....	15
Figure 4 : Incidence du faible revenu chez les diplômés postsecondaires de l'Ontario, selon le type d'incapacité (variable substitutive définie comme un revenu individuel inférieur à 25 000 \$ par année).....	16
Figure 5 : Diplômés postsecondaires de l'Ontario ayant un emploi rémunéré, selon le type d'incapacité.....	17
Figure 6 : Diplômés postsecondaires de l'Ontario qui disent avoir espoir en l'avenir, selon le type d'incapacité .....	18
Figure 7a : Diplômés postsecondaires de l'Ontario qui déclarent un niveau de stress élevé, selon le type d'incapacité .....	19
Figure 7b : Diplômés postsecondaires de l'Ontario qui déclarent que leur état de santé est leur principale source de stress, selon le type d'incapacité .....	20

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Résultats de la régression logistique pour l'obtention d'un titre d'études postsecondaires par les Ontariens, selon le type d'incapacité, ESG, Ontario (N = 3 100).....	31
Tableau 2 : Résultats de la régression logistique pour le statut à temps partiel, END, Ontario (N = 3 200) .....	32
Tableau 3 : Résultats de la régression logistique pour les congés autorisés, END, Ontario (N = 3 200).....	33
Tableau 4 : Résultats de la régression logistique pour les impressions de récents diplômés à l'égard de leur emploi, END, Ontario (N = 2 600) .....	34
Tableau 5 : Résultats de la régression logistique pour les caractéristiques d'emploi, END, Ontario (N = 2 500) .....	35
Tableau 6 : Résultats de la régression logistique pour la situation de chômage, END, Ontario (N = 3 200) .....	36
Tableau 7 : Résultats de la régression logistique pour le changement d'emploi en raison de la santé, END, Ontario (N = 3 200) .....	37
Tableau 8 : Résultats de la régression logistique pour la situation de faible revenu, Ontario (N = 3 100).....	38
Tableau 9 : Résultats de la régression logistique pour la présence d'un emploi rémunéré, Ontario (N = 2 900) .....	39
Tableau 10 : Résultats de la régression logistique pour le sentiment d'espoir, Ontario (N = 3 100).....	40
Tableau 11 : Résultats de la régression logistique pour le stress élevé, Ontario (N = 3 100) ....	41
Tableau 12 : Résultats de la régression logistique pour la santé comme source principale de stress, Ontario (N = 3 100).....	42

## Sommaire

Des millions de personnes handicapées vivent, travaillent et étudient en Ontario. Dans le présent rapport, le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) examine les expériences et les résultats des personnes handicapées de l'Ontario dans le contexte du système d'éducation, en mettant l'accent sur les études postsecondaires (EPS). Le rapport recense les politiques et les processus provinciaux qui offrent un soutien aux étudiants handicapés de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et jusqu'aux EPS. Il présente les conclusions d'une analyse de l'*Enquête nationale auprès des diplômés* et de l'*Enquête sociale générale* pour évaluer la participation aux EPS des personnes handicapées de l'Ontario et leurs résultats sur le marché du travail.

Il existe des différences cruciales dans la façon dont les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et les systèmes d'EPS définissent les soutiens pour les élèves handicapés et les attribuent à ces derniers. De la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, les soutiens sont habituellement organisés par l'entremise des écoles et sont facilités et éclairés par des experts du système scolaire, comme les enseignants, les directeurs et les spécialistes. Au niveau postsecondaire, en raison notamment des règles de confidentialité et de divulgation visant les adultes, les étudiants handicapés doivent chercher et appliquer eux-mêmes les soutiens. Pendant la transition du secondaire au postsecondaire, les étudiants handicapés passent d'un système où les soutiens sont gérés par les établissements à un système où ils sont à l'instigation de la personne. Ce contexte stratégique changeant sert de toile de fond pour expliquer la situation des étudiants handicapés qui prennent des décisions au sujet de leurs études postsecondaires.

L'analyse du COQES révèle que les personnes handicapées ne participent pas aux EPS à un taux comparable à celui des personnes sans handicap. L'une des constatations les plus importantes de l'analyse est que le type d'incapacité compte — beaucoup. Les étudiants ayant des troubles d'apprentissage et de santé mentale ou des incapacités physiques sont les moins enclins à participer à un type quelconque de programme postsecondaire, en particulier ceux de premier cycle ou de niveau supérieur. Les diplômés postsecondaires ayant des troubles d'apprentissage et de santé physique et mentale déclarent également des résultats sur le marché du travail nettement inférieurs à ceux des personnes sans incapacité selon plusieurs paramètres. Les résultats négatifs s'étendent également aux dimensions du bien-être, car les personnes handicapées déclarent ressentir plus de stress et subir de plus lourdes conséquences découlant de leur état de santé pour leur bien-être et leurs choix de carrière. Peut-être que la constatation la plus troublante est que les inégalités sur le marché du travail pour les personnes handicapées se manifestent immédiatement après l'obtention d'un diplôme.

Le COQES propose la série de recommandations suivantes à l'intention du secteur postsecondaire à prendre en compte au moment de concevoir des programmes et des systèmes de soutien pour les étudiants handicapés.

- Les établissements d'enseignement postsecondaire devraient intégrer la conception universelle de l'apprentissage à l'élaboration de matériel de cours. Les principes généraux d'accessibilité et d'équité dans l'enseignement et l'apprentissage profiteront à tous les étudiants.

- Le gouvernement et les organismes partenaires devraient évaluer les perceptions de l'enseignement postsecondaire chez les élèves handicapés de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Pour améliorer l'accès aux EPS, il faut comprendre pourquoi les élèves handicapés sont beaucoup moins susceptibles d'y participer.
- Les établissements et les employeurs devraient collaborer à l'élaboration de programmes afin de faciliter la transition de l'école au marché du travail pour les diplômés postsecondaires handicapés. Les programmes devraient tenir compte des besoins en santé de ces personnes, en particulier les étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou de santé physique et mentale.
- Les établissements devraient continuer d'améliorer et d'exploiter les soutiens proactifs pour les étudiants handicapés, en particulier ceux qui ont des troubles de santé mentale, qui se présentent souvent à l'âge où les personnes font des EPS.
- Enfin, les données devraient refléter les expériences vécues des personnes handicapées, et tous les intervenants devraient collaborer pour améliorer l'uniformité et la qualité des données afin d'orienter les politiques. L'analyse indique que les établissements et le gouvernement devraient, dans la mesure du possible, différencier les types d'incapacité.

## Introduction

Une incapacité peut avoir une incidence profonde sur les expériences et les interactions d'une personne qui fait des études postsecondaires (EPS). Les jeunes handicapés sont plus susceptibles d'être sans emploi ou de ne pas fréquenter l'école et de vivre dans la pauvreté que ceux sans handicap (Morris et coll., 2018). La compréhension de la façon dont l'incapacité influe à la fois sur l'expérience des étudiants postsecondaires et les résultats des diplômés sur le marché du travail peut éclairer l'élaboration de politiques et de pratiques utiles.

De nombreuses personnes qui travaillent et étudient en Ontario le font tout en vivant avec un handicap. Selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (Morris et coll., 2018), 6,2 millions de Canadiens, soit 22,3 % de la population, déclarent avoir au moins une incapacité. Les chiffres sont similaires en Ontario, où 24 % de la population âgée de 15 ans et plus déclare au moins une incapacité. La population de jeunes de la province (c.-à-d. ceux âgés de 15 à 24 ans) est celle qui intéresse particulièrement l'auteur, car elle correspond à la cohorte la plus susceptible de fréquenter des établissements postsecondaires. Au sein de ce groupe, 13,6 % ont une incapacité. Les types d'incapacité les plus courants chez les jeunes sont les troubles de santé mentale et d'apprentissage, dont près du quart déclarent ces deux types d'incapacité.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, la pandémie de COVID-19 a accéléré les changements dans la prestation des cours et des programmes. La transition de l'apprentissage en personne à celui en ligne a obligé les étudiants à naviguer dans les cours, les services (comme le soutien en classe) et les programmes (les groupes de pairs et les programmes de transition de l'école au travail) qui sont offerts entièrement en ligne. Un rapport récent du COQES, intitulé *Élargir l'accessibilité de l'enseignement supérieur à distance : Leçons tirées de la pandémie et recommandations* (Pichette et coll., 2020), a révélé qu'il était plus probable que les étudiants handicapés éprouvent des difficultés lorsqu'ils veulent accéder aux services de soutien et que ce problème s'est aggravé pendant la pandémie. Les étudiants ont indiqué que la pandémie a exacerbé les problèmes d'accès préexistants, ce qui a compliqué encore plus leur expérience dans les établissements d'enseignement postsecondaire et leur accès aux EPS.

Le mandat du COQES consiste notamment à formuler des recommandations raisonnées sur les meilleures façons d'établir un système d'EPS qui offre des chances égales à tous les étudiants de l'Ontario. Le présent rapport donne un aperçu du cheminement des personnes handicapées de l'Ontario vers les EPS, leur parcours dans l'enseignement supérieur et leur transition au marché du travail. Dans ce rapport, l'auteur s'efforce de mieux comprendre les expériences et les résultats des jeunes handicapés pendant et après leurs EPS. Puisque les avantages des EPS sont bien établis (DeClou, 2014), ce rapport met l'accent sur les inégalités dans les possibilités pour les étudiants handicapés qui accèdent aux EPS et s'attarde aux approches possibles pour corriger ces inégalités.

Afin de contextualiser ses constatations et recommandations, l'auteur passe en revue la politique de l'Ontario sur le soutien aux élèves handicapés de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. De plus, il décrit le processus d'identification des élèves handicapés et expose les politiques et les services que les élèves et leur famille doivent comprendre pour cheminer dans le système d'éducation publique. Ces contextes stratégiques servent de toile de fond pour expliquer la



situation des étudiants handicapés qui prennent des décisions au sujet de leurs parcours scolaire et professionnel.

### Cadres stratégiques pour les étudiants handicapés de l'Ontario

Il existe des différences importantes dans la façon dont les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et les systèmes d'EPS définissent les soutiens pour les élèves handicapés et les attribuent à ces derniers. De la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, ce sont principalement les établissements scolaires qui sont responsables de ces soutiens. En vertu de la *Loi sur l'éducation* de l'Ontario (gouvernement de l'Ontario, 1990), le ministre de l'Éducation est tenu de veiller à ce que des programmes d'enseignement et des services destinés à l'enfance en difficulté soient offerts aux élèves ayant des troubles d'apprentissage et que les conseils scolaires établissent des méthodes d'identification de ces élèves. Le processus d'identification est mené par un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR), qui est mis sur pied par chaque conseil scolaire (ministère de l'Éducation, 2017a).

Les identifications sont fondées sur les évaluations psychoéducatives effectuées par les écoles ou des spécialistes externes, comme des orthophonistes, des psychologues ou d'autres professionnels de la santé qualifiés pour fournir un diagnostic. D'après les résultats de l'évaluation, le CIPR décide si l'élève identifié est placé dans une classe pour élèves en difficulté ou une classe ordinaire avec des mesures de soutien. Les écoles sont tenues d'élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) pour les élèves identifiés, qui précise les soutiens qu'ils recevront (ministère de l'Éducation, 2017b). Les soutiens peuvent prendre la forme d'attentes modifiées à l'égard des programmes ou des adaptations en matière d'apprentissage (p. ex. utilisation de technologies d'assistance ou prolongation de la durée des tests).

Dans le système de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, les anomalies pour lesquelles un élève a accès à un programme d'enseignement à l'enfance en difficulté sont les troubles d'apprentissage, les déficiences intellectuelles légères, les troubles du comportement et du développement, les anomalies multiples, l'autisme, l'incapacité physique, la surdité ou la malentendance, la cécité ou la malvoyance et les troubles de la parole et du langage. Il existe également des programmes de douance (ministère de l'Éducation, 2011). Au cours de l'année scolaire 2014-2015, environ 178 000 élèves en Ontario ont été officiellement identifiés par un CIPR comme ayant des besoins d'apprentissage supplémentaires, et 162 000 autres élèves n'ont pas été officiellement identifiés mais ont reçu des programmes et des services d'éducation de l'enfance en difficulté (ministère de l'Éducation, 2017c).

Même avec ces structures en place, le processus pour obtenir une évaluation dans le système de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année peut être difficile et long. Certains conseils scolaires peuvent seulement offrir des mesures d'adaptation à la suite d'une évaluation professionnelle. Dans les cas où les coûts ne sont pas couverts par l'école et où les familles n'ont pas les moyens de les acquitter, les apprenants peuvent passer des années sans bénéficier de soutiens aux personnes handicapées. Dans certains cas, l'école peut préparer un PEI fondé sur une incapacité soupçonnée avant d'obtenir un diagnostic précis ou en l'absence de diagnostic et sans que le CIPR ait identifié l'élève comme étant en difficulté. Cela signifie que même si certaines structures sont en place, l'accès des élèves à des services particuliers peut être

fonction des pratiques locales et des PEI ou être à la discrétion des parents, des enseignants, des écoles et des conseils scolaires.

Le processus pour identifier les étudiants handicapés et leur fournir des soutiens au niveau postsecondaire n'est pas assujéti à des prescriptions législatives comme celles décrites ci-dessus. Cela s'explique notamment par les règles de confidentialité et de divulgation visant les adultes. Dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), la définition de handicap comprend les troubles physiques, sensoriels, de santé mentale, de développement, d'apprentissage et les blessures entraînant une déficience (gouvernement de l'Ontario, 2005). La LAPHO exige la création d'environnements inclusifs et accessibles dans les milieux d'enseignement postsecondaire et énonce des normes relatives à la conception de locaux accessibles et à l'élimination des obstacles à la diffusion de l'information. La Loi exige également que les établissements d'enseignement postsecondaire forment les éducateurs sur la conception et la prestation de cours accessibles (Marquis et coll., 2016).

Le ministère des Collèges et Universités octroie des fonds pour aider les établissements postsecondaires publics de l'Ontario à s'acquitter de leurs obligations légales envers les étudiants handicapés. Une grande partie du financement provient du Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés, qui a été établi en 1988 pour satisfaire aux obligations du gouvernement énoncées dans le *Code des droits de la personne de l'Ontario*. Le Fonds prévoit du financement pour un bureau des services aux étudiants handicapés sur campus, qui offre une gamme de services et d'adaptations, comme les adaptations scolaires individuelles, le soutien à la transition, le soutien social et des services de défense des droits (*Guide de ressources de transition*, 2020). Un bureau des services aux étudiants handicapés peut également couvrir les coûts des programmes de transition estivaux et fournir des services de consultation et de diagnostic ainsi que des services de soutien aux étudiants handicapés, comme des tuteurs, des preneurs de notes et des interprètes gestuels (Commission ontarienne des droits de la personne, sans date).

Pour recevoir des adaptations et des services scolaires, les étudiants doivent s'identifier comme ayant une incapacité, s'inscrire auprès du bureau de services de leur établissement et rencontrer un conseiller en matière d'invalidité qui détermine les adaptations appropriées. Ils doivent suivre ce processus à chaque établissement d'enseignement postsecondaire qu'ils fréquentent. Les établissements désignent leur bureau des services aux étudiants handicapés par différents noms, p. ex. services aux personnes handicapées ou services d'accessibilité. De plus, les bureaux n'offrent pas tous un soutien à la transition aux étudiants qui s'inscrivent à un autre établissement.

En plus des fonds disponibles dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), les étudiants ayant une invalidité permanente peuvent recevoir des fonds pour les aider à payer les services et l'équipement pour personnes handicapées, comme les services de preneurs de notes, d'interprètes gestuels et de tuteurs (RAFEO, 2020). Le financement comporte deux volets : la portion fédérale, la Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente, offre au plus 20 000 \$ par année aux demandeurs admissibles (gouvernement du Canada, 2021). La portion provinciale, la Bourse d'études pour personnes handicapées (BEPH), offre jusqu'à 2 000 \$ par année aux demandeurs admissibles. Les étudiants ayant une incapacité temporaire

sont seulement admissibles à la BEPH [Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire, 2019]. Le montant reçu est fonction du coût des services et de l'équipement requis. Puisque l'accès à certaines de ces bourses dépend de l'admissibilité au RAFFEO, les étudiants étrangers ont un accès limité ou inexistant à ce soutien financier.

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre un soutien pour les frais de subsistance pendant les EPS (ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, 2018). Après avoir obtenu leur diplôme d'EPS, les personnes handicapées peuvent bénéficier d'un allègement financier sur leurs prêts étudiants impayés dans le cadre de la [Prestation pour invalidité grave et permanente](#) du gouvernement fédéral. Afin de répondre aux critères d'admissibilité à ces soutiens, les demandeurs peuvent être tenus ou non de présenter des documents démontrant l'existence de leur invalidité. Les exigences particulières sont en partie laissées à la discrétion des établissements qui fournissent ces soutiens.

L'exigence selon laquelle les étudiants handicapés de niveau postsecondaire doivent s'identifier proactivement, trouver un bureau des services aux étudiants handicapés et s'inscrire auprès de celui-ci afin d'avoir accès aux soutiens en classe et aux bourses représente un changement par rapport à leur expérience dans le système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Il serait utile que les établissements de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et d'enseignement postsecondaire élaborent des stratégies d'intervention pour aider les étudiants handicapés à faire la transition vers les EPS. Des systèmes proactifs d'intervention et de sensibilisation sont essentiels dans les établissements de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et d'enseignement postsecondaire, car certaines déficiences mentales et psychologiques ne peuvent se manifester que lorsqu'une personne poursuit des EPS (Kessler et coll., 2007).

## Méthodes

Les analyses présentées dans ce document sont fondées sur deux ensembles de données : l'*Enquête nationale auprès des diplômés* (2013) et l'*Enquête sociale générale* (2016). Les fichiers de microdonnées ont été consultés au moyen du système de bibliothèque de l'Université de Toronto. Les statistiques descriptives et les analyses de régression logistique effectuées sur les deux ensembles de données reflètent la procédure de pondération et la méthode du bootstrap figurant dans le Guide de l'utilisateur de Statistique Canada.

### *Enquête nationale auprès des diplômés* (2013)

L'*Enquête nationale auprès des diplômés* (END) est un ensemble de données transversales élaborée par Statistique Canada qui échantillonne une cohorte de diplômés postsecondaires et renferme des renseignements sur leurs résultats sur le marché du travail peu après l'obtention du diplôme. Les personnes qui n'ont pas fait d'EPS au Canada sont donc exclues de l'enquête. L'objectif déclaré de l'END est de fournir des renseignements sur les expériences de nouveaux diplômés qui entrent sur le marché du travail. Elle porte sur les expériences et les attitudes déclarées par les étudiants à l'égard de leurs programmes d'études et comprend des données administratives sur leurs programmes et leurs résultats sur le marché du travail. L'END tire des données sur les types de programmes du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, qui comprend les étudiants d'universités, de collèges et d'écoles de métiers et de formation professionnelle au Canada.

### *Enquête sociale générale, cycle 30* : « Les Canadiens au travail et à la maison » (2016)

L'*Enquête sociale générale* (ESG) est une enquête transversale qui a été élaborée par Statistique Canada en 1985 dans le but de dégager des tendances relatives au bien-être social des Canadiens. Chaque cycle de l'ESG comprend un ensemble de questions de base sur les facteurs démographiques, le niveau de scolarité, les caractéristiques des ménages et les activités sur le marché du travail, de même que des questions supplémentaires selon le thème du cycle. Le cycle de 2016 de l'ESG, « Les Canadiens au travail et à la maison », visait à permettre aux chercheurs d'évaluer les liens entre le travail, le mode de vie et le bien-être. Ce cycle était particulièrement axé sur la vie à la maison et au travail, la conciliation travail-vie personnelle, la santé, le bien-être et la résilience. L'ESG est une enquête représentative de la population, qui échantillonne les Canadiens de plus de 15 ans.

#### *Note importante concernant les données sur les personnes handicapées*

L'auteur a inclus le plus de détails possible dans ce rapport, mais reconnaît que les termes et les méthodes utilisés pour mener ces enquêtes ne saisissent peut-être pas l'intégralité des expériences des personnes handicapées. L'annexe traite des limites de l'étude.

## Résultats

Tous les résultats présentés dans ce rapport concernent l'Ontario seulement.

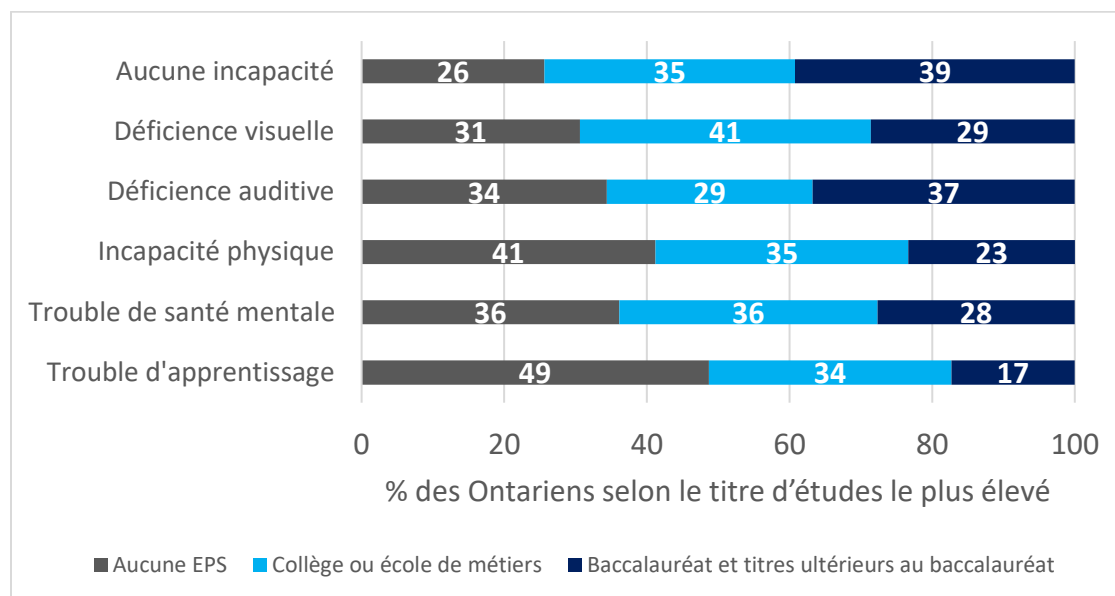
### Partie 1 : Niveau global d'obtention de titres d'études postsecondaires par les Ontariens

Dans la présente section, les données de l'ESG sont utilisées pour examiner l'obtention de titres d'EPS dans la population ontarienne, par type de titre. Le terme « ultérieur au baccalauréat » désigne les titres d'études comme une maîtrise, un doctorat ou des titres professionnels (p. ex. licence en droit ou doctorat en médecine) pour lesquels un baccalauréat est une condition préalable.

La figure 1 montre les titres d'EPS les plus élevés obtenus par les Ontariens de moins de 65 ans qui n'étaient pas inscrits à un établissement d'enseignement au moment de l'enquête. Les personnes sans incapacité affichent en général un taux plus élevé de titres d'EPS (74 % lorsque sont combinés les titres d'études collégiales, les baccalauréats et les titres ultérieurs au baccalauréat). Les personnes sans incapacité et celles ayant une incapacité auditive sont les plus enclines à obtenir un baccalauréat ou un titre ultérieur au baccalauréat. Les personnes ayant un trouble physique, mental ou d'apprentissage sont statistiquement moins susceptibles que celles sans incapacité d'avoir un titre d'EPS. Il est moins probable que les personnes ayant un trouble physique ou d'apprentissage aient un baccalauréat ou un titre ultérieur au baccalauréat.

Les analyses de régression qui tiennent compte de facteurs sociodémographiques (comme le genre, la race et l'âge) révèlent que les personnes ayant un trouble d'apprentissage ou de santé mentale ou une incapacité physique sont statistiquement moins susceptibles d'avoir un titre d'EPS que les personnes sans ces types d'incapacités (annexe A, tableau 1). Les différences concernant les personnes ayant une déficience auditive ou visuelle ne sont pas significatives.

Figure 1 : Titres d'études postsecondaires en Ontario, selon le type d'incapacité



Source : ESG, 2016

## Partie 2 : Expérience relative aux EPS des diplômés en 2009-2010

La situation d'inscription des étudiants est évaluée selon leur incapacité en se fondant sur les données de l'END, qui a suivi une cohorte d'étudiants ayant obtenu leur diplôme d'EPS de l'année scolaire 2009-2010 à la fin de 2014. À titre de rappel, l'END ne fournit pas de détails sur le type d'incapacité. Par conséquent, la variable générale « incapacité » seulement était disponible pour cette analyse. Toutefois, l'END présente un compte rendu détaillé de la période qui suit immédiatement l'obtention du diplôme, de sorte que l'analyse ci-dessous définit un contexte utile (bien qu'un peu général) pour l'expérience des étudiants handicapés lorsqu'ils intègrent le marché du travail après leurs EPS.

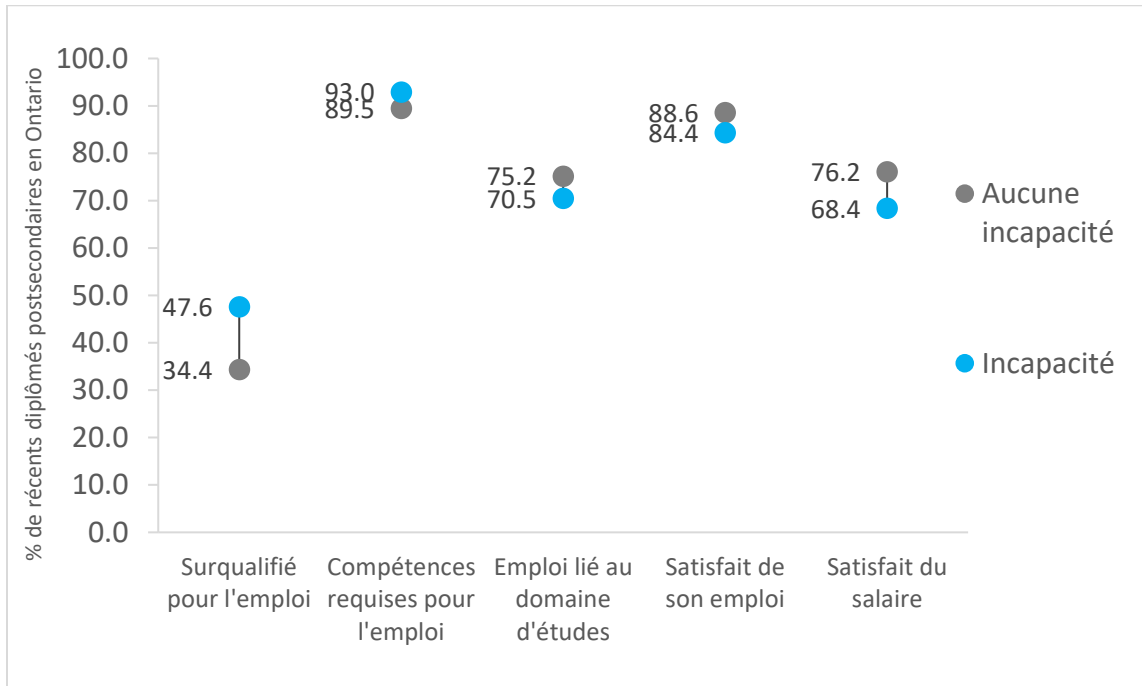
Les étudiants handicapés (7,9 %) sont plus portés à prendre un congé pendant leurs études que ceux sans handicap (5,5 %). Les analyses de régression (annexe A, tableau 3) tenant compte des facteurs sociodémographiques ainsi que des titres d'EPS confirment cette constatation ( $p < 0,000$ ).

## Partie 3 : Résultats sur le marché du travail des étudiants immédiatement après l'obtention du diplôme

L'analyse de régression montre que les récents diplômés postsecondaires ayant une incapacité sont beaucoup plus susceptibles de dire qu'ils se sentent surqualifiés pour leur emploi : 48 % des étudiants handicapés estiment qu'ils sont surqualifiés comparés à 34 % de leurs homologues non handicapés. La figure 2 présente les impressions de récents diplômés postsecondaires relatives à leur emploi. En ce qui concerne la satisfaction à l'égard de leur rémunération, 76 % des personnes sans handicap sont satisfaites contre 68 % des personnes handicapées, bien que cette différence ne soit pas statistiquement significative ( $p = 0,068$ ). Les analyses de régression (annexe A, tableau 4) ne révèlent aucune différence statistiquement significative entre les récents diplômés postsecondaires avec et sans handicap en ce qui concerne leur impression qu'ils possèdent les compétences requises pour l'emploi et qu'ils

accomplissent un travail lié à leur domaine d'études ainsi que leur satisfaction générale à l'égard de leur emploi.

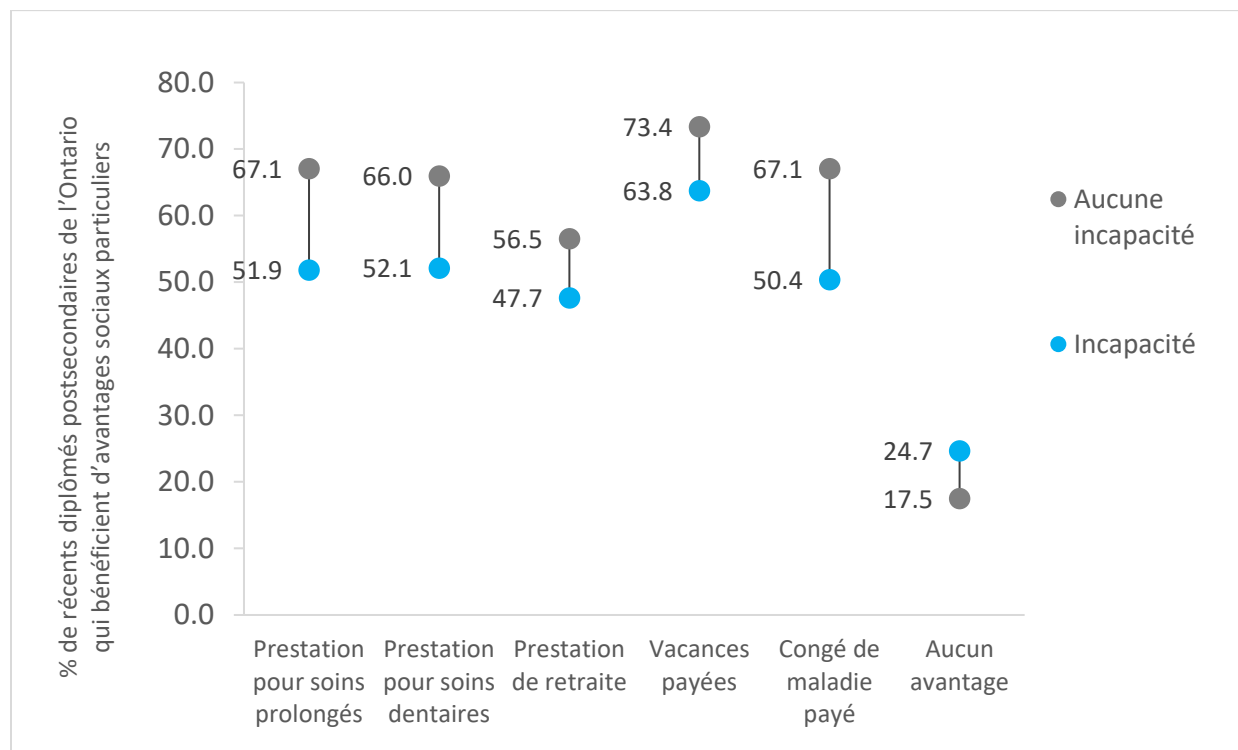
Figure 2 : Impressions de récents diplômés postsecondaires de l'Ontario à l'égard de leur emploi, selon l'état de personne handicapée



Source : END, 2013

La figure 3 montre les avantages sociaux dont bénéficient les diplômés récents qui ont obtenu un emploi. Une grande différence a été observée concernant chacun des avantages sociaux entre les nouveaux diplômés handicapés et leurs homologues sans handicap. Les nouveaux diplômés handicapés sont moins portés à déclarer des avantages sociaux rattachés à leur emploi, et l'analyse de régression a confirmé cette constatation (annexe A, tableau 5). Cette constatation fait état d'une différence de 15 % concernant les avantages sociaux rattachés à l'emploi et de 17 % concernant les congés de maladie payés. Dans l'ensemble, 25 % de récents diplômés handicapés déclarent qu'ils ne bénéficient d'aucun avantage social quel qu'il soit, comparativement à 18 % de leurs homologues non handicapés.

Figure 3 : Avantages sociaux rattachés à l'emploi déclarés par de récents diplômés postsecondaires de l'Ontario, selon l'état de personne handicapée



Source : END, 2013

Les taux de chômage chez les diplômés récents montrent que 6 % de ceux sans handicap sont sans emploi, comparativement à 16,7 % de leurs homologues ayant un handicap (annexe A, tableau 6).

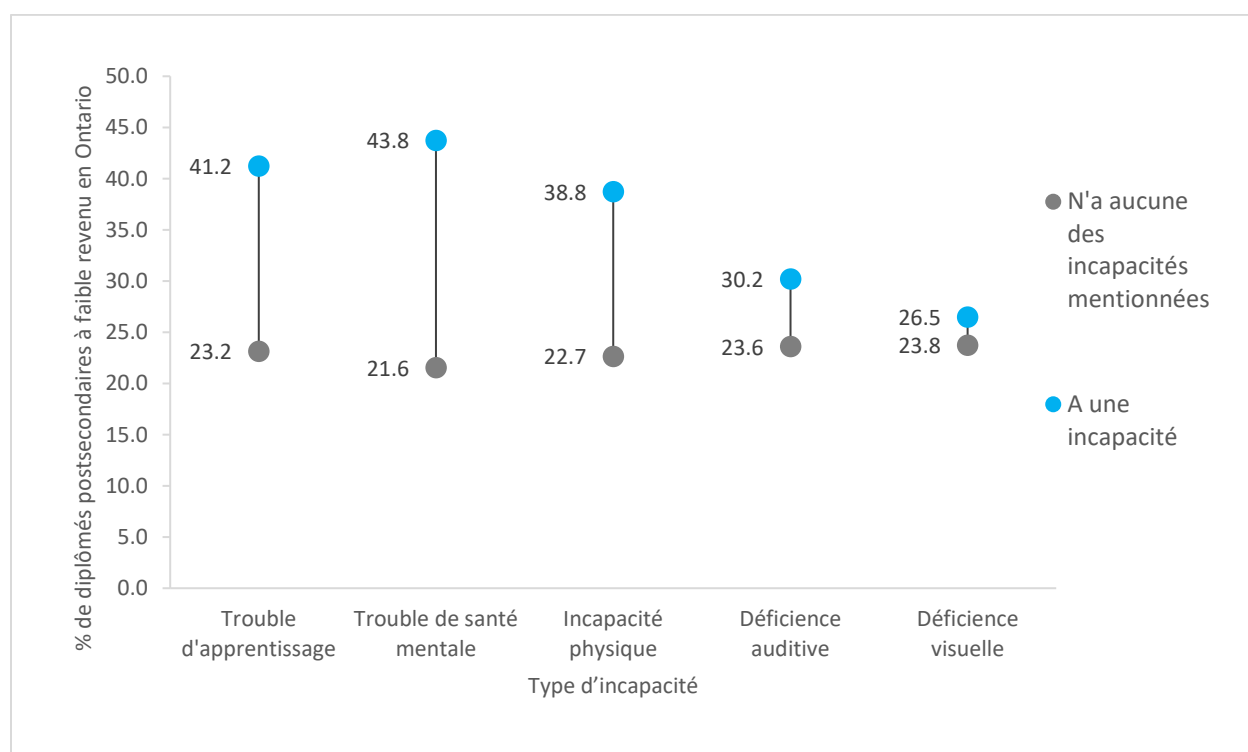
Les étudiants n'obtiennent pas tous l'emploi souhaité après leurs EPS : 42 % des diplômés récents de l'Ontario ont indiqué qu'ils n'avaient pas obtenu l'emploi qu'ils souhaitaient au moment de l'obtention de leur diplôme (END, 2013). Les répondants à l'END doivent indiquer pourquoi leur emploi actuel diffère de celui qu'ils espéraient occuper au moment de l'obtention de leur diplôme. La réponse de certains a trait à la santé. En effet, 36 % des récents diplômés postsecondaires handicapés déclarent que leur santé est la principale raison pour laquelle ils n'ont pas l'emploi qu'ils souhaitaient à l'obtention de leur diplôme. Ce taux se compare à 20 % des diplômés récents sans incapacité (annexe A, tableau 7).

#### Partie 4 : Résultats sur le marché du travail de la population générale des diplômés postsecondaires de l'Ontario

Les sections précédentes analysaient une cohorte de diplômés postsecondaires de l'Ontario afin de recueillir des données sur la transition de l'école au marché du travail. La présente section porte sur les différences sur le marché du travail entre les diplômés postsecondaires handicapés et ceux sans handicap. L'analyse est fondée sur l'ESG qui, rappelons-le, utilise les questions d'identification des incapacités pour effectuer un examen détaillé des différents types d'incapacités.

Les diplômés postsecondaires ayant un trouble de l'apprentissage ou de santé mentale ou physique sont, respectivement, 18 %, 22 % et 16 % plus susceptibles de gagner un faible revenu que leurs homologues n'ayant pas ces incapacités (figure 4). Les personnes ayant une déficience auditive sont un peu plus portées à être de petits salariés que celles sans cette incapacité (7 %). Les personnes ayant une déficience visuelle ne représentent pas une différence statistiquement significative (3 %) par rapport à leurs homologues sans cette incapacité. Les analyses de régression qui tiennent compte de l'âge, du type de titre d'études et d'autres facteurs sociodémographiques (annexe A, tableau 8) révèlent des différences significatives chez les personnes ayant un trouble d'apprentissage, de santé mentale ou physique.

Figure 4 : Incidence du faible revenu chez les diplômés postsecondaires de l'Ontario, selon le type d'incapacité (variable substitutive définie comme un revenu individuel inférieur à 25 000 \$ par année)

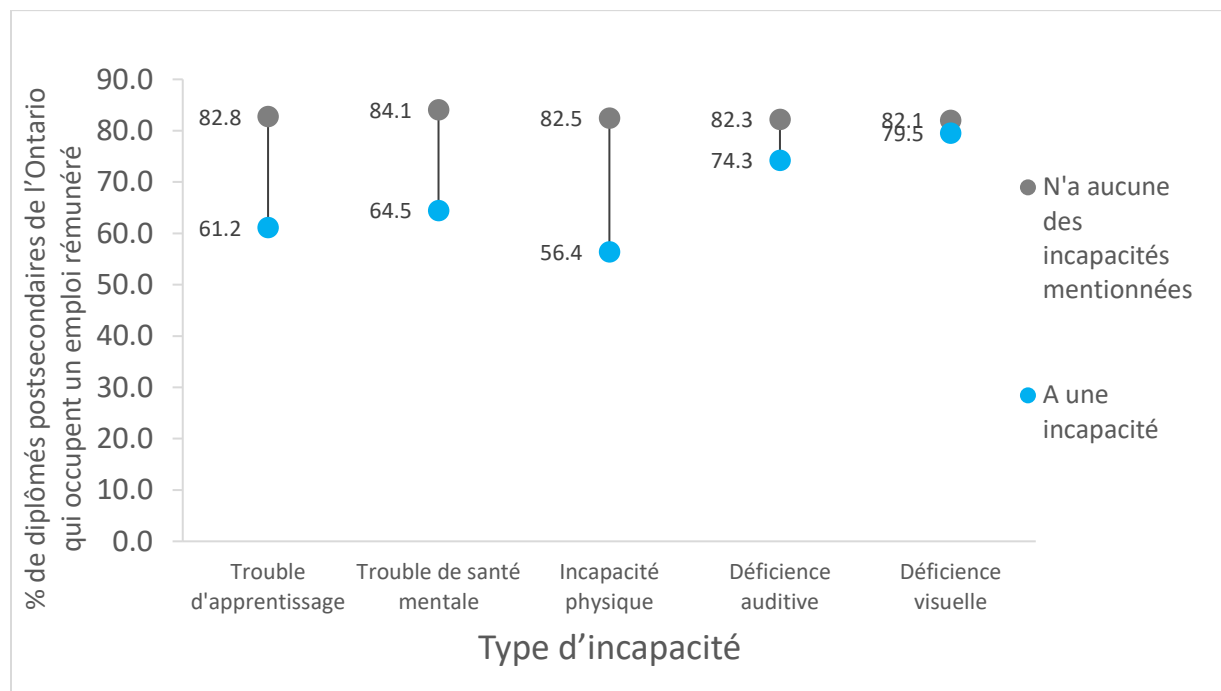


Source : ESG, 2016

Les personnes ayant un trouble d'apprentissage, de santé mentale ou physique sont moins susceptibles d'occuper un emploi rémunéré (figure 5). Les analyses de régression qui comprenaient des facteurs comme l'âge, le type de titre d'études et d'autres facteurs sociodémographiques (annexe A, tableau 9) font état de différences chez les personnes ayant un trouble d'apprentissage, de santé mentale ou physique.



Figure 5 : Diplômés postsecondaires de l'Ontario ayant un emploi rémunéré, selon le type d'incapacité



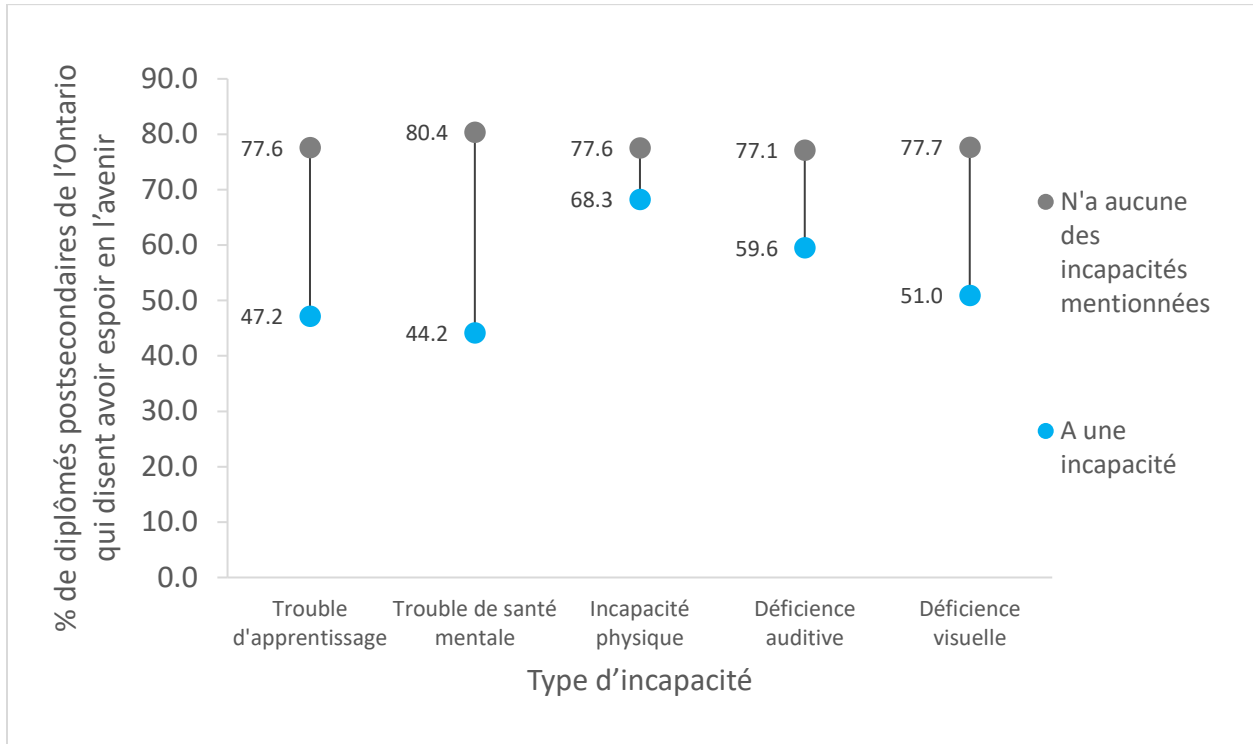
Source : ESG, 2016

### Partie 5 : Impressions des diplômés postsecondaires relatives à l'espoir, à la santé et au stress

Dans cette section, les résultats de l'ESG de 2016 sont utilisés pour examiner les impressions relatives à l'espoir, à la santé et au stress des personnes ayant obtenu un titre d'EPS en Ontario.

Les personnes ayant des troubles d'apprentissage (47 %) et de santé mentale (44 %) sont les moins susceptibles d'avoir espoir en l'avenir (figure 6). En revanche, les personnes ayant une incapacité physique ou une déficience auditive ou visuelle (68 %, 60 % et 51 % respectivement) disent avoir espoir en l'avenir. Les analyses de régression (annexe A, tableau 10) confirment ces différences pour tous les types d'incapacités, comparativement aux personnes sans incapacité.

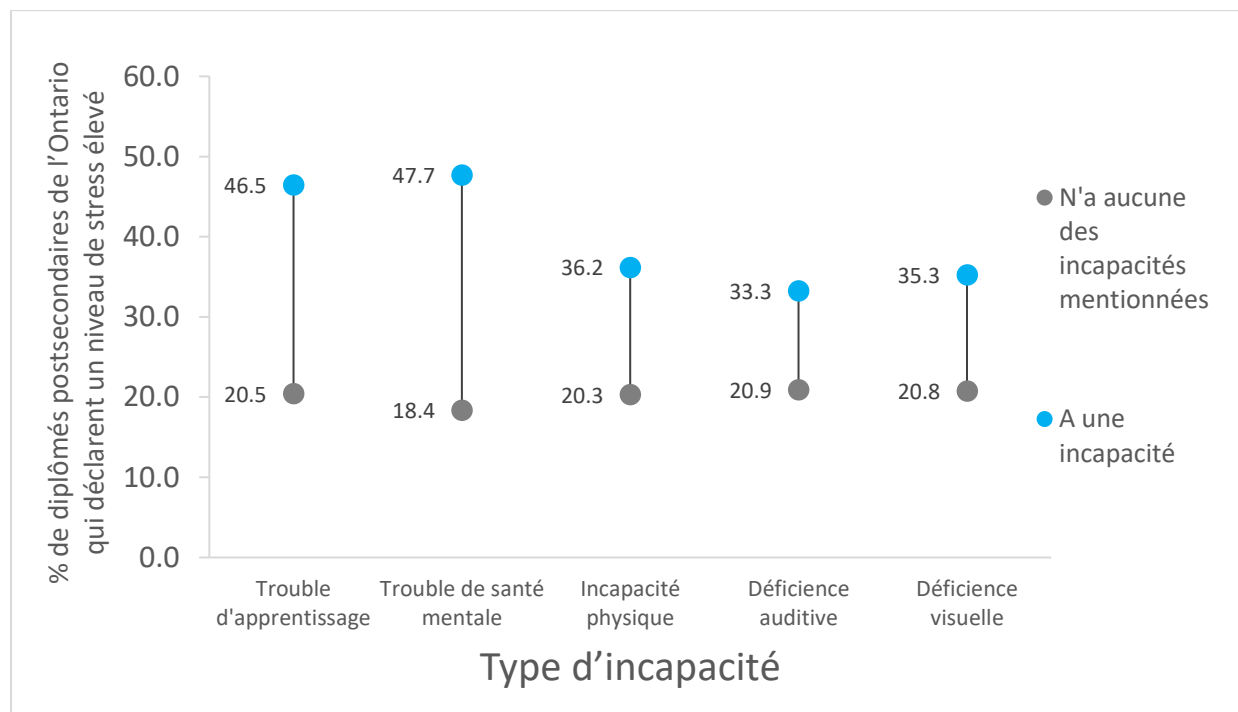
Figure 6 : Diplômés postsecondaires de l'Ontario qui disent avoir espoir en l'avenir, selon le type d'incapacité



ESG, 2016

Les diplômés postsecondaires ayant des incapacités de tous types sont plus susceptibles de déclarer des niveaux élevés de stress que les personnes sans ces incapacités (figure 7a). Les diplômés postsecondaires ayant des troubles d'apprentissage (48 %) et de santé mentale (47 %) sont plus enclins à déclarer des niveaux de stress élevés. Les analyses de régression (annexe A, tableau 11) confirment ces différences pour tous les types d'incapacités, comparativement aux personnes sans handicap.

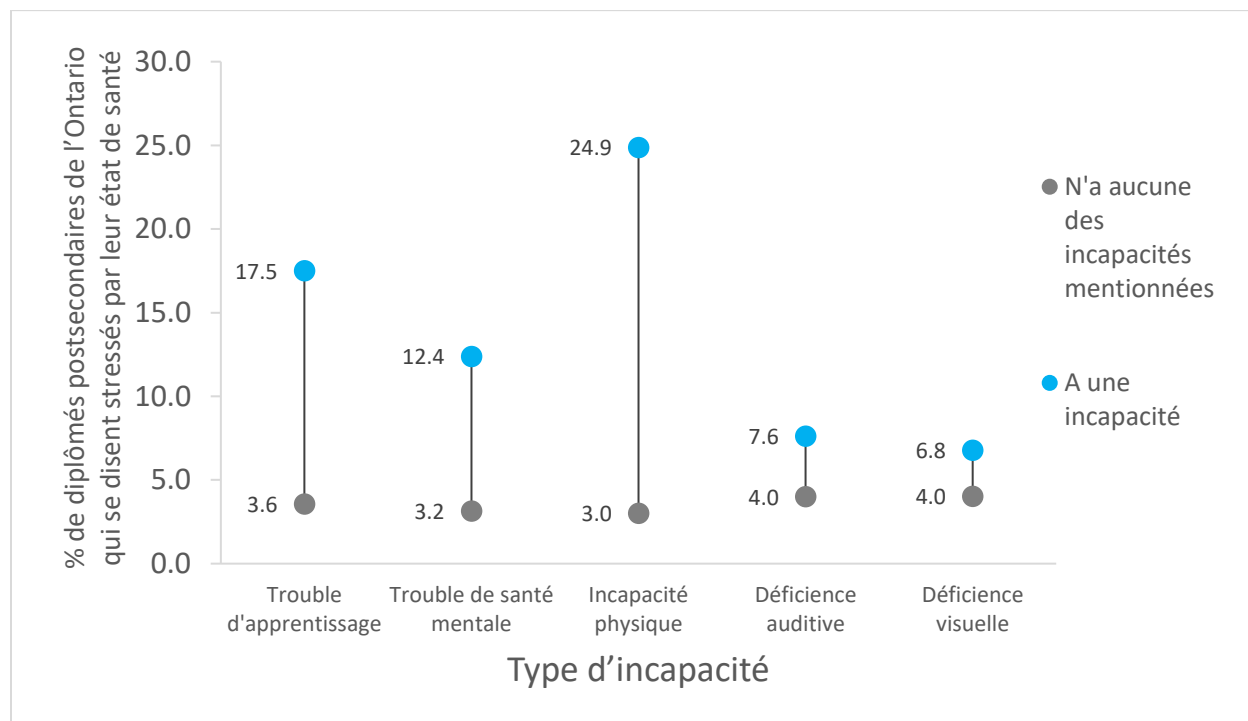
Figure 7a : Diplômés postsecondaires de l'Ontario qui déclarent un niveau de stress élevé, selon le type d'incapacité



Source : ESG, 2016

Il est plus probable que les personnes atteintes d'incapacités de tous types déclarent que leur état de santé est la principale source de stress dans leur vie (figure 7b). Cette proportion était plus élevée chez les personnes ayant un trouble d'apprentissage (18 %) ou une incapacité physique (25 %). Les analyses de régression (annexe A, tableau 12) révèlent que pour presque tous les types d'incapacités, à l'exception de la déficiência auditive, ces différences sont statistiquement significatives comparativement aux personnes sans handicap.

Figure 7b : Diplômés postsecondaires de l'Ontario qui déclarent que leur état de santé est leur principale source de stress, selon le type d'incapacité



Source : ESG, 2016

## Constatations et recommandations principales

Les résultats de l'analyse mettent en évidence les expériences des étudiants handicapés en Ontario et révèlent d'importants domaines à améliorer. Les constatations révèlent que les étudiants handicapés sont moins susceptibles d'obtenir un titre d'EPS que ceux sans incapacité, mais avec une certaine variation selon le type d'incapacité. Ils sont également plus enclins à faire des EPS à temps partiel et à prendre congé pendant leurs études. Lorsqu'ils intègrent le marché du travail, les diplômés sont plus portés à dire qu'ils se sentent surqualifiés pour leur emploi, mais moins portés à obtenir des emplois offrant des avantages sociaux. Les diplômés postsecondaires handicapés sont également beaucoup plus susceptibles d'être au chômage et de gagner un faible revenu que leurs homologues non handicapés.

### Les étudiants handicapés cherchent à obtenir différents titres d'EPS

Beaucoup moins d'Ontariens handicapés accèdent aux EPS que ceux sans handicap et ils sont plus susceptibles de s'inscrire à un programme menant à un diplôme d'études collégiales qu'à un titre universitaire. L'analyse s'est attardée aux personnes ayant des déficiences visuelles et auditives ainsi que des troubles de santé mentale, d'apprentissage ou une incapacité physique. Elle révèle que les Ontariens ayant des troubles d'apprentissage ou une incapacité physique sont les moins portés à obtenir un titre d'EPS, un baccalauréat ou un titre de niveau supérieur.

D'après les données disponibles pour ce rapport, il est impossible de déterminer *pourquoi* les étudiants ayant certains types d'incapacités sont moins susceptibles de fréquenter l'université que le collège. Pourtant, cette constatation soulève des questions au sujet des perceptions des

élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année à propos des programmes d'EPS disponibles et des obstacles auxquels ils peuvent faire face. Ces perceptions peuvent influencer la décision de présenter une demande d'admission à un programme d'EPS et de s'y inscrire par la suite. Quelles que soient les différences entre les collèges et les universités, il est beaucoup moins probable que les étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou de santé physique ou mentale obtiennent un titre d'EPS quelconque. La recherche qualitative et quantitative sur la perception qu'ont les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année des EPS pourrait servir à expliquer ces différences.

L'examen des politiques souligne un changement important entre le système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et les systèmes d'EPS en ce qui concerne les soutiens offerts aux étudiants handicapés. Puisque la plupart des élèves décident de présenter une demande d'admission aux EPS pendant leurs études secondaires, il importe de mieux comprendre les nuances de la transition des élèves handicapés du secondaire aux EPS. À cette fin, il serait utile d'évaluer les programmes et services de transition existants au niveau secondaire. Cette évaluation pourrait mettre en évidence l'aide disponible ainsi que les programmes les plus efficaces. Elle aidera également à orienter l'élaboration et la prestation des programmes et des services aux deux niveaux scolaires. Une évaluation complémentaire des programmes de transition aux EPS et des réflexions sur l'expérience des étudiants postsecondaires de première année, qui cheminent dans un nouveau système de soutien autogéré, aideraient les établissements postsecondaires à déterminer les programmes de transition efficaces et les domaines à améliorer.

### Le type d'incapacité compte

Invariablement, l'analyse révèle que le type d'incapacité influence à la fois l'accès aux EPS et les résultats sur le marché du travail. Les personnes ayant des troubles de santé mentale, d'apprentissage ou une incapacité physique sont moins susceptibles d'obtenir un titre d'EPS, et leurs résultats sur le marché du travail à la fin de leurs études sont inférieurs à ceux d'autres diplômés postsecondaires. Dans le cadre de l'élaboration de programmes et de politiques destinés aux étudiants handicapés, il faut tenir compte du fait que les différents handicaps entraînent différentes difficultés pour ces étudiants. Rappelons qu'il existe de grandes inégalités dans les résultats et l'expérience des étudiants ayant des troubles de santé mentale, d'apprentissage ou une incapacité physique. Toutefois, sans de meilleures données et des recherches complémentaires, il est impossible d'affirmer avec certitude *pourquoi* il existe des différences aussi marquées dans les résultats des étudiants ayant ces types d'incapacités.

En se fondant sur ces données probantes, les établissements d'enseignement postsecondaire devraient réexaminer leurs processus et les soutiens qu'ils offrent aux étudiants. La conception universelle de l'apprentissage constitue une méthode prometteuse à explorer. Il a été démontré qu'elle améliore l'expérience de tous les étudiants, y compris ceux ayant un handicap (Dean et coll., 2017; Black et coll., 2015). En général, la conception universelle de l'apprentissage est une approche pédagogique qui considère l'environnement comme une variable qui peut être adapté pour servir toutes les personnes de façon positive et bénéfique (CAST, 2018). Dans cette approche, tous les éléments, comme les locaux et la conception des cours, sont conçus pour réduire les obstacles afin que tous les apprenants, peu importe leurs capacités, puissent participer de façon réussie et significative. Cette approche peut renforcer l'engagement et le sentiment d'appartenance, ce qui peut influencer les perceptions des étudiants et leurs attentes subséquentes à l'égard des EPS. Plusieurs établissements de l'Ontario affirment explicitement

qu'ils appliquent les principes de la conception universelle de l'apprentissage dans leur approche d'enseignement et de conception des cours<sup>1</sup>. La conception universelle de l'apprentissage ne peut pas répondre pleinement à toutes les préoccupations des étudiants, mais elle pourrait s'inscrire dans le vaste système de soutiens et de services offerts aux étudiants handicapés

En ce qui concerne les troubles mentaux, beaucoup d'efforts ont été déployés ces dernières années pour normaliser les conversations sur la santé mentale. Les Ontariens handicapés sont moins susceptibles d'avoir un titre d'EPS (9 %) ou d'avoir un emploi rémunéré (17 %). Pour niveler les inégalités relatives à l'expérience et aux résultats sur le marché du travail des étudiants ayant un trouble mental, il est important d'évaluer et de déterminer des systèmes de soutien efficaces pour eux. Les troubles de santé mentale apparaissent souvent au début de l'âge adulte, période où de nombreuses personnes fréquentent les établissements postsecondaires (Kessler et coll., 2007). En réaction à cette situation, le gouvernement de l'Ontario a porté à 19,25 millions de dollars, au cours de l'année scolaire 2020-2021, le financement des initiatives en santé mentale pour les étudiants postsecondaires, soit une augmentation de 3,25 millions par rapport à l'année scolaire précédente. Les objectifs énoncés du financement comprennent l'amélioration des partenariats communautaires et l'augmentation du nombre de travailleurs et de programmes en santé mentale dans les établissements postsecondaires.

Certaines recherches avancent qu'un modèle proactif de soutien en santé mentale sur les campus, à l'opposé d'un modèle réactif, serait plus efficace pour réduire l'anxiété ainsi que plus avantageux pour tous les étudiants (Versaevel, 2014). Un modèle réactif s'entend d'un système d'intervention dans les situations de crise, tandis qu'un modèle proactif est de nature préventive et vise à instaurer une culture de sensibilisation et de soutien. Un modèle proactif peut comporter des programmes systémiques pour améliorer la sensibilisation en matière de santé mentale et l'accès aux services de santé mentale ainsi que des services de counseling adaptés sur le plan culturel pour une population étudiante diversifiée (Ontario University & College Health Association, 2009; Conseil des universités de l'Ontario, 2017). Une évaluation du bien-être des étudiants, qui comprend une analyse des systèmes de soutien sur campus et de l'état de santé mentale déclaré par ceux-ci, pourrait aider à discerner les pratiques exemplaires relatives aux soutiens en santé mentale.

## La transition de l'école au marché du travail compte : les inégalités des possibilités pour les étudiants handicapés sont évidentes dès l'obtention du diplôme

Les inégalités des possibilités pour les étudiants handicapés se manifestent dès l'obtention de leur diplôme. Les récents diplômés handicapés sont plus susceptibles d'être sans emploi ou d'être hors de la population active<sup>2</sup>. L'analyse a montré que les récents diplômés handicapés sont plus enclins que leurs pairs sans handicap à dire qu'ils se sentent surqualifiés pour leur emploi (15 %) et à occuper un emploi qui n'offre pas d'avantages sociaux de base (10 %). Ils

---

<sup>1</sup>. Voici quelques exemples : le [Collège Fleming](#) par l'entremise de son centre d'enseignement et d'apprentissage, l'[Université Queen's](#) qui a mis en place un module de perfectionnement professionnel appliquant la conception universelle de l'apprentissage et l'[Université de Toronto](#) (tous les exemples sont en anglais seulement).

<sup>2</sup> « Hors de la population active » désigne les personnes qui ne sont pas à la retraite, mais qui ne participent pas activement au marché du travail ou qui ont cessé de chercher du travail.

sont également plus susceptibles de fonder leurs décisions sur leur état de santé, comme accepter un emploi. Selon des données probantes, les responsables des programmes de transition de l'école au marché du travail devraient tenir compte des préoccupations en matière de santé lorsqu'ils aident les étudiants handicapés à trouver un emploi. Les établissements d'enseignement et les décideurs devraient recenser les programmes de transition de l'école au marché du travail qui servent efficacement les étudiants handicapés et envisager d'améliorer et d'étendre ces programmes afin de combler cette disparité en matière d'équité.

La disparité des résultats va au-delà de l'emploi et de la situation de faible revenu. Les étudiants handicapés sont moins susceptibles d'occuper un emploi offrant des prestations de soins prolongés, des vacances payées et des congés de maladie payés. Cette situation est préoccupante parce que les avantages sociaux liés à la santé peuvent être particulièrement importants pour les personnes handicapées, qui sont déjà plus portées à déclarer qu'elles prennent leurs décisions d'emploi en fonction de leur santé. Enfin, elles sont plus susceptibles de déclarer que leur état de santé constitue leur principale source de stress. Les avantages sociaux rattachés à l'emploi proviennent d'emplois permanents et à temps plein, mais il est moins probable que les personnes handicapées occupent ces types d'emplois (Lamb et Chatoor, 2019). Prises collectivement, les disparités en matière d'équité dans les caractéristiques du travail accentuent les questions de santé que les personnes handicapées considèrent comme importantes dans les décisions qu'elles prennent en début de carrière. Le travail et la santé sont intrinsèquement liés chez de nombreuses personnes handicapées lorsqu'elles entrent sur le marché du travail, et ces dimensions doivent être intégrées aux systèmes de soutien pendant la période de transition de l'école au marché du travail.

Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un facteur à considérer, mais les établissements postsecondaires ne peuvent à eux seuls combler les écarts dans les résultats sur le marché du travail. Toutefois, puisque ces iniquités se manifestent dès la sortie de l'école secondaire, il est essentiel de soutenir les étudiants au début de leur carrière afin de combler les écarts<sup>3</sup>. Il importe de le faire parce que les gains au début de la carrière d'une personne influencent fortement les gains à vie (Chatoor et coll., 2019). L'auteur reconnaît que la pandémie a créé de nouveaux défis pour les établissements qui s'efforcent de soutenir les étudiants handicapés. Comme Pichette et ses collaborateurs (2020) l'ont indiqué, la pandémie a fait ressortir l'importance des services offerts aux étudiants handicapés et, simultanément, a fait en sorte qu'il est plus difficile pour eux d'y avoir accès en raison de la transition rapide aux systèmes en ligne.

Les établissements postsecondaires peuvent et doivent aider les étudiants handicapés à faire la transition vers le marché du travail pendant les premières années souvent difficiles qui suivent l'obtention du diplôme. Pour ce faire, ils pourraient promouvoir des systèmes d'apprentissage universel, accroître la sensibilisation et la participation aux programmes de transition existants ou créer de nouveaux programmes favorisant l'accès pour mettre les étudiants en contact avec les employeurs. À l'heure actuelle, en raison de multiples perturbations qui se produisent simultanément sur le marché du travail, que ce soit la transformation technologique,

---

<sup>3</sup> De nombreux établissements postsecondaires ont établi des partenariats et des programmes pour appuyer la transition des diplômés vers le marché du travail. L'[initiative READ de l'Université Carleton](#) (recherche, éducation, accessibilité et conception) en est un exemple (en anglais seulement). Cette initiative vise à accroître la sensibilisation grâce à la campagne [#PrêtÀ](#), dont l'objectif est de « combler l'écart en matière d'emploi ».

l'automatisation ou l'instabilité économique, il est plus pertinent que jamais de résoudre ce problème au moyen de solutions pratiques.

### Les écarts dans les résultats sur le marché du travail des diplômés postsecondaires handicapés persistent tout au long de leur participation à la population active de l'Ontario

Après avoir pris en compte des facteurs comme l'âge, la scolarité et des facteurs sociodémographiques, les étudiants postsecondaires handicapés de l'Ontario, même longtemps après l'obtention de leur diplôme, obtiennent des résultats sur le marché du travail moins favorables pour la plupart des mesures. Il est à noter que l'inclusion de facteurs démographiques et économiques, comme l'âge et le type de titre d'études, dans les modèles statistiques utilisés dans l'analyse n'a pas modifié sensiblement l'ampleur de l'effet que l'incapacité comporte sur les résultats sur le marché du travail. En fait, aucun des facteurs qui ont été contrôlés n'a modifié substantiellement l'ampleur des effets observés découlant de l'existence d'une incapacité. Les mesures comprennent la probabilité d'être un travailleur à faible revenu et le droit aux prestations de santé, aux pensions et aux congés de maladie payés.

En ce qui concerne le type d'incapacité, l'analyse montre que les personnes ayant des troubles de santé mentale, d'apprentissage ou une incapacité physique obtiennent des résultats particulièrement défavorables dans de nombreuses mesures du marché du travail. Par exemple, les personnes ayant des troubles d'apprentissage, de santé mentale et physique sont plus susceptibles de toucher un faible revenu comparées à celles sans incapacité, à un taux de près de 15 % après rajustement en fonction des facteurs socioéconomiques et sociodémographiques. Fait intéressant, les différences dans les résultats sont systématiquement atténuées ou non significatives pour les personnes ayant une déficience auditive ou visuelle. Il convient de le répéter, le type d'incapacité compte. L'analyse fait état d'importantes inégalités en matière d'équité immédiatement après l'obtention du diplôme et confirme que celles-ci persistent même après des décennies sur le marché du travail, ce qui démontre l'incidence à vie de ce problème.

### Les écarts en matière de bien-être des étudiants handicapés persistent pendant toute leur participation à la population active de l'Ontario

L'auteur a choisi d'effectuer des analyses sur les perceptions et les attitudes à l'égard de la vie parce que de nombreuses études — dont [un rapport du COQES de 2014](#) — démontrent que la valeur d'un titre d'EPS ne se limite pas au revenu (DeClou, 2014). Un diplôme d'EPS est associé à des attributs comme un engagement civique supérieur, une meilleure santé, un niveau de stress plus faible et un optimisme plus grand envers l'avenir et sa propre vie. L'analyse montre que ce n'est pas nécessairement le cas des étudiants handicapés, même s'ils obtiennent un titre d'EPS. Les diplômés postsecondaires ayant des incapacités de tous types sont moins susceptibles d'être optimistes ou d'avoir espoir en l'avenir, et l'état de santé se démarque comme une source importante de stress. On constate des écarts dans les résultats observés sur le marché du travail, les avantages sociaux liés à la santé et les congés de maladie payés. Les étudiants handicapés ne bénéficient pas des mêmes avantages découlant d'un titre d'EPS, que ce soit par rapport à des mesures concrètes, comme le revenu, ou à des mesures de mieux-être et de bien-être, comme l'espoir et le faible niveau de stress. Les données probantes donnent à penser que les établissements postsecondaires et les



employeurs peuvent en faire beaucoup plus pour soutenir les personnes handicapées de l'Ontario.

## Les données influent sur la perception de l'incapacité dans les politiques canadiennes

Les recherches menées sur les personnes handicapées au Canada mettent en évidence certaines lacunes statistiques. L'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) examine la capacité à contrôler la gravité des incapacités, et Statistique Canada s'est efforcé de modifier et d'améliorer ses questions d'identification des incapacités. Toutefois, d'autres enquêtes couramment utilisées pour orienter les politiques économiques et pédagogiques, y compris le recensement du Canada et l'END, ne fournissent pas le même niveau de détail que l'ECI<sup>4</sup>. De plus, l'accès à l'ECI est limité comparativement à d'autres ensembles de données que peuvent utiliser les organismes non universitaires ou gouvernementaux. Il convient de souligner qu'en raison de la COVID-19, l'ECI n'est pas accessible pour des analyses plus complexes. C'est pourquoi il a été impossible de contrôler la gravité des incapacités. Les contraintes dans ce projet font ressortir les effets des perturbations à long terme sur la recherche sur les politiques lorsque des données ne sont pas accessibles

De plus, le libellé des questions relatives à l'incapacité varie considérablement d'une enquête à l'autre. Il est donc difficile d'appliquer une approche normalisée et reproductible pour évaluer les enjeux d'équité pour les personnes handicapées au Canada. Le rapport fait clairement ressortir que les types de handicaps doivent être différenciés pour bien comprendre les soutiens dont les étudiants ont besoin. Les variables globales, qui reposent sur la déclaration volontaire de l'incapacité, sont insuffisantes. Statistique Canada a élaboré une [version « abrégée » des questions d'identification des incapacités](#) qui, à l'avenir, pourrait faciliter l'inclusion de ces questions dans d'autres enquêtes. Il faut réitérer que l'accessibilité à ces données est importante afin de poursuivre la recherche sur cette question.

Une autre question à prendre en considération concerne les obstacles socioéconomiques au diagnostic médical des incapacités, qui pourraient avoir des effets en aval sur l'analyse des données et l'élaboration subséquente de politiques (Sareen et coll., 2007). Par exemple, en Ontario, ni l'évaluation des incapacités ni leur traitement ne sont couverts par l'Assurance-santé provinciale. Les évaluations et les traitements subséquents peuvent être coûteux, ce qui soulève des questions d'équité. De nombreuses déficiences cognitives ou de nombreux troubles de santé mentale sont plus susceptibles de se manifester à un âge où les personnes fréquentent habituellement les établissements postsecondaires, ce qui pourrait compliquer les analyses de la santé mentale chez cette population (Kessler et coll., 2007).

L'accès à des données fiables et cohérentes constitue un défi stratégique important, mais s'inscrit aussi dans une solution possible. Toutes ces constatations appuient la recommandation formulée dans le rapport, à savoir que les questions d'identification des incapacités de Statistique Canada devraient toujours être utilisées pour la collecte de données, surtout dans le cadre d'enquêtes comme le recensement et l'*Enquête sur la population active*. De meilleures données permettraient aux chercheurs d'adopter une approche intersectionnelle et d'effectuer

---

<sup>4</sup>. Statistique Canada a démontré que la gravité des incapacités peut avoir une incidence sur l'obtention d'un titre d'études et que les personnes qui ont déclaré avoir une incapacité grave étaient moins susceptibles que celles ayant une incapacité légère ou modérée d'obtenir un titre d'EPS, en particulier un baccalauréat ou un titre de niveau supérieur (Statistique Canada, 2017).

des analyses utiles, pertinentes et reproductibles, qui sont nécessaires pour orienter l'élaboration de solutions stratégiques à impact élevé. Une sensibilité justifiée accompagne la collecte de données sur les groupes vulnérables et, bien qu'il n'existe peut-être pas de solution unique pour résoudre pleinement et adéquatement tous ces problèmes, l'auteur estime qu'il est impératif de combler cette lacune dans les données.

## Conclusion

Les résultats de recherche présentés dans ce rapport font la lumière sur les expériences des étudiants handicapés en Ontario et soulignent d'importants domaines à améliorer. Les étudiants handicapés sont moins susceptibles d'obtenir un titre d'EPS et sont plus enclins à faire des EPS à temps partiel et à prendre un congé pendant leurs études. Après l'obtention de leur diplôme, les personnes handicapées sont plus portées à dire qu'elles sont surqualifiées pour leur emploi et moins susceptibles d'occuper un emploi offrant des avantages sociaux. Il est aussi plus probable que les diplômés postsecondaires handicapés soient sans emploi et gagnent un faible revenu que leurs homologues non handicapés. Ces inégalités dans les résultats sur le marché du travail se manifestent immédiatement après l'obtention du diplôme et persistent tout au long de la carrière d'une personne.

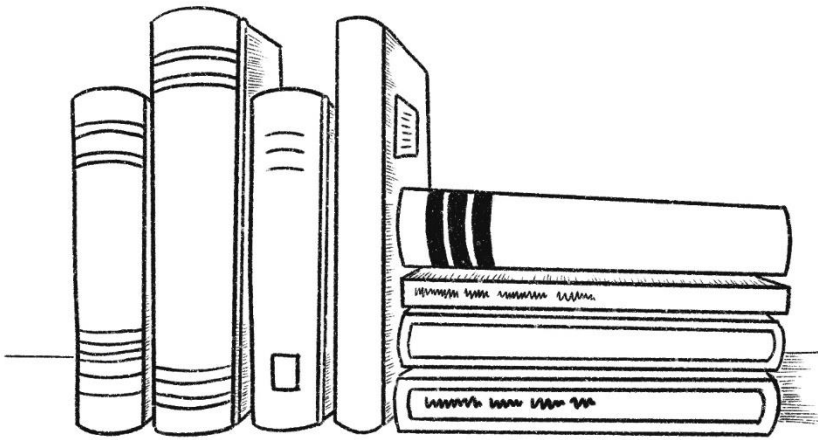
Les données utilisées pour l'analyse ont été recueillies bien avant la pandémie qui, faut-il le répéter, a eu des répercussions néfastes sur les EPS. Selon les données préliminaires de Statistique Canada, la pandémie a causé de graves perturbations généralisées de l'apprentissage chez tous les élèves (Doreleyers et Knighton, 2020). Il reste à déterminer quels seront les effets à long terme de la COVID-19 sur cette cohorte d'étudiants, en particulier ceux ayant un handicap. Quoiqu'il en soit, la recommandation formulée dans le rapport souligne une urgence particulière, c'est-à-dire la nécessité de recueillir des données fiables et cohérentes afin d'orienter les solutions stratégiques qui auront un impact décisif.

## Bibliographie

- Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire. (2019). *Government of Ontario Funding for Students with Disabilities* (en anglais seulement). <https://www.disabilityawards.ca/government-of-ontario-funding-for-students-with-disabilities/>
- Black, D. R., Weinberg, L. A. et Baldwin, M. G. (2015). *Universal Design for Learning and Instruction: Perspectives of Students with Disabilities in Higher Education* (en anglais seulement). Exceptionality Education International.
- CAST (Center for Applied Special Technology). (2018). *Universal Design for Learning Guidelines version 2.2* (en anglais seulement). <http://udlguidelines.cast.org>
- Chatoor, K., MacKay, E. et Hudak, L. (2019). *Scolarité des parents et études postsecondaires : La pomme tombe-t-elle loin de l'arbre?* Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- Commission ontarienne des droits de la personne (sans date). *Une chance de réussir : Éliminer les obstacles à l'éducation pour les personnes handicapées* (rapport de consultation). Toronto : Commission ontarienne des droits de la personne. <http://www.ohrc.on.ca/fr/une-chance-de-r%C3%A9ussir-%C3%A9liminer-les-obstacles-%C3%A0-l%C3%A9ducation-pour-les-personnes-handicap%C3%A9es-rapport-de>
- Conseil des universités de l'Ontario. (2017). *In it Together: Taking Action on Student Mental Health* (en anglais seulement). <https://cou.ca/wp-content/uploads/2017/11/In-It-Together-PSE-Mental-Health-Action-Plan.pdf>
- Dean, T., Lee-Post, A. et Hapke, H. (2017). « Universal Design for Learning in Teaching Large Lecture Classes ». *Journal of Marketing Education*, 39(1), p. 5 à 16 (en anglais seulement).
- DeClou, L. (2014). *Rendements sociaux : évaluation des avantages de l'enseignement supérieur*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- Doreleyers, A. et Knighton, T. (2020). *Pandémie de COVID-19 : Répercussions scolaires sur les étudiants du niveau postsecondaire au Canada*. N° 45280001 au catalogue, version du 14 mai 2020. Statistique Canada. Ottawa. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00015-fra.htm>
- Gouvernement de l'Ontario. (1990). *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2. <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90e02>
- Gouvernement de l'Ontario. (2005). *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, L.O., chap. 11. <https://www.ontario.ca/laws/statute/05a11>
- Gouvernement du Canada. (2021). *Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente*. Ottawa : Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants/bourses-prets/equipement-services-invalidite.html>

- Guide de ressources de transition pour étudiants handicapés.* (2020). « Services d'accessibilité ». <https://www.transitionresourceguide.ca/fr/ressourceshttps://www.transitionresourceguide.ca/fr/ressources/services-daccessibilite>
- Kessler, R. C., Amminger, G. P., Aguilar-Gaxiola, S., Alonso, J., Lee, S. et Ustün, T. B. (2007). « Age of Onset of Mental Disorders: A Review of Recent Literature ». *Current opinion in psychiatry*, 20(4), p. 359 à 364 (en anglais seulement).
- Lamb, D. et K. Chatoor. (2019). *Rupture ou fissure? Mise en comparaison des qualifications, de la scolarisation et de la rémunération des travailleurs typiques et atypiques.* Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- Marquis, E., Schormans, A. F., Jung, B., Vietinghoff, C., Wilton, R. et Baptiste, S. (2016). « Charting the Landscape of Accessible Education for Post-secondary Students with Disabilities ». *Canadian Journal of Disability Studies*, 5(2), p. 31 à 71 (en anglais seulement).
- Ministère de l'Éducation. (2011). Note de service : Catégories d'anomalies. Toronto : Ministère de l'Éducation. <http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/2011CategoryExceptionFr.pdf>
- Ministère de l'Éducation. (2017a). Comité d'identification, de placement et de révision. Toronto : Ministère de l'Éducation. <http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/identiff.html>
- Ministère de l'Éducation. (2017b). Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario (version provisoire, 2017). Partie B : Plan d'enseignement individualisé (PEI). Toronto : Ministère de l'Éducation. [http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/policy/os/2017/Spec\\_Ed\\_content.html](http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/policy/os/2017/Spec_Ed_content.html)
- Ministère de l'Éducation. (2017c). Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario. Toronto : Ministère de l'Éducation. <http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/ontariof.html>
- Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. *Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées : Soutien du revenu.* Toronto : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. [https://www.mcscs.gov.on.ca/fr/mcscs/programs/social/odsp/income\\_support/index.aspx](https://www.mcscs.gov.on.ca/fr/mcscs/programs/social/odsp/income_support/index.aspx)
- Morris, S., Fawcett, G., Brisebois, L. et Hughes, J. (2018). *Enquête canadienne sur l'incapacité : Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017.* Ottawa : Statistique Canada.
- Ontario University & College Health Association. (2009). *Towards a Comprehensive Mental Health Strategy: The Crucial Role of Colleges and Universities as Partners* (en anglais seulement). [http://www.oucha.ca/pdf/mental\\_health/2009\\_12\\_OUCHA\\_Mental\\_Health\\_Report.pdf](http://www.oucha.ca/pdf/mental_health/2009_12_OUCHA_Mental_Health_Report.pdf)

- Pichette, J., Brumwell, S. et Rizk, J. (2020). *Élargir l'accessibilité de l'enseignement supérieur à distance : Leçons tirées de la pandémie et recommandations*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. (2020). *Bourse d'études pour personnes handicapées et Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente*. Toronto : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. <https://osap.gov.on.ca/OSAPPortal/fr/A-ZListofAid/PRDR019234.html>
- Sareen, J., Jagdeo, A., Cox, B. J., Clara, I., Have, M.T., Belik, S., de Graff., R. et Stein, M.B. (2007). « Perceived Barriers to Mental Health Service Utilization in the United States, Ontario, and the Netherlands ». *Psychiatric Services*, 58(3), p. 357 à 364 (en anglais seulement).
- Statistique Canada. (2014). *Enquête nationale auprès des diplômés (END)*. Ottawa : Statistique Canada. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&Id=122604](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=122604)
- Statistique Canada. (2017). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017*. Ottawa : Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/181128/dq181128a-cansim-fra.htm>
- Statistique Canada. (2017). *Enquête sociale générale : Les Canadiens au travail et à la maison (ESG)*. Ottawa : Statistique Canada. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5221](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5221)
- Versaevel, L. N. (2014). *Canadian Post-Secondary Students, Stress, and Academic Performance – A Socio-Ecological Approach* (en anglais seulement). Référentiel de thèses et de dissertations de l'Université Western Ontario, n° 2657. <https://ir.lib.uwo.ca/etd/2657>



**Obtention de titres d'études  
postsecondaires par les étudiants  
handicapés de l'Ontario et leurs résultats  
sur le marché du travail**

## Modèles de régression

Dans le tableau 1, la variable dépendante « Obtention d'un titre d'études postsecondaires » est codée comme « Aucun titre d'études postsecondaires » (0) et « Titre d'études postsecondaires » (1). Chaque colonne représente un modèle exécuté de façon indépendante.

**Tableau 1 : Résultats de la régression logistique pour l'obtention d'un titre d'études postsecondaires par les Ontariens, selon le type d'incapacité, ESG, Ontario (N = 3 100)**

Type d'incapacité		Trouble d'apprentissage	Trouble de santé mentale	Incapacité physique	Déficiences auditives	Déficiences visuelles
Facteur du modèle		Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)
Présence d'une incapacité		<b>-19,5 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-9,0 %</b> <b>*(0,001)</b>	<b>-12,3 %</b> <b>*(0,000)</b>	-3,7 % (0,491)	-5,0 % (0,281)
Femme		<b>5,3 %</b> <b>*(0,008)</b>	<b>5,7 %</b> <b>*(0,004)</b>	<b>4,7 %</b> <b>*(0,040)</b>	<b>5,1 %</b> <b>*(0,011)</b>	<b>5,6 %</b> <b>*(0,005)</b>
Milieu rural		<b>-7,8 %</b> <b>*(0,013)</b>	<b>-7,8 %</b> <b>*(0,013)</b>	<b>-9,0 %</b> <b>*(0,014)</b>	<b>-7,5 %</b> <b>*(0,019)</b>	<b>-7,7 %</b> <b>*(0,015)</b>
Immigrant		<b>6,2 %</b> <b>*(0,040)</b>	<b>5,9 %</b> <b>*(0,049)</b>	<b>7,9 %</b> <b>*(0,023)</b>	<b>6,4 %</b> <b>*(0,034)</b>	<b>6,4 %</b> <b>*(0,032)</b>
Minorité visible		1,7 % (0,639)	1,8 % (0,621)	1,7 % (0,686)	2,2 % (0,546)	2,7 % (0,452)
Groupe d'âge	35-54 ans	3,0 % (0,253)	2,4 % (0,358)	-0,3 % (0,912)	3,0 % (0,264)	2,9 % (0,280)
	55-64 ans	<b>-11,2 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-11,5 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-10,0 %</b> <b>*(0,004)</b>	<b>-10,5 %</b> <b>*(0,001)</b>	<b>-10,7 %</b> <b>*(0,001)</b>

\* Significative au taux de 5 % ( $p < 0,05$ )

Source : ESG (2016)

Dans le tableau 2, la variable dépendante « Statut à temps partiel » est codée comme « Temps plein » (0) et « Temps partiel » (1).

**Tableau 2 : Résultats de la régression logistique pour le statut à temps partiel, END, Ontario (N = 3 200)**

Type de titre d'études postsecondaires	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)
Présence d'une incapacité	4,3 % (0,074)
Femme	1,6 % (0,194)
Première génération	<b>5,9 %</b> <b>*(0,000)</b>
Minorité visible	1,3 % (0,301)
^Baccalauréat et titres ultérieurs au baccalauréat	<b>2,3 %</b> <b>*(0,000)</b>

\* Significative au taux de 5 % ( $p < 0,05$ )

^ La catégorie de référence pour cette variable est le titre d'études collégiales ou le diplôme d'une école de métiers

Source : END (2013)



Dans le tableau 3, la variable dépendante « Congé autorisé » est codée comme « L'étudiant n'a pas pris de congé pendant ses études » (0) et « L'étudiant a pris un congé pendant ses études » (1).

**Tableau 3 : Résultats de la régression logistique pour les congés autorisés, END, Ontario (N = 3 200)**

Type de titre d'études postsecondaires	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)
Présence d'une incapacité	<b>5,7 %</b> <b>*(0,000)</b>
Femme	-0,8 % (0,194)
Première génération	1,7 % (0,076)
Minorité visible	0,7 % (0,457)
^Baccalauréat et titres ultérieurs au baccalauréat	0,7 % (0,109)

\* Significative au taux de 5 % ( $p < 0,05$ )

^ La catégorie de référence pour cette variable est le titre d'études collégiales ou le diplôme d'une école de métiers

Source : END (2013)

Dans le tableau 4, la variable dépendante « Le diplômé estime [attitude à l'égard de l'emploi] » est codée comme « N'estime pas [attitude à l'égard de l'emploi] » (0) et « Estime [attitude à l'égard de l'emploi] » (1). Chaque colonne représente un modèle exécuté de façon indépendante.

**Tableau 4 : Résultats de la régression logistique pour les impressions de récents diplômés à l'égard de leur emploi, END, Ontario (N = 2 600)**

Le diplômé récent...	Estime qu'il est surqualifié pour l'emploi	Estime qu'il possède les compétences requises pour l'emploi	Estime que son emploi est lié à son domaine d'études	Est satisfait de son emploi	Est satisfait du salaire
Facteur du modèle	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)
Présence d'une incapacité	<b>15,1 %</b> <b>*(0,000)</b>	0,1 % (0,768)	-6,2 % (0,075)	-4,3 % (0,057)	-6,6 % (0,068)
Femme	0,8 % (0,679)	<b>-4,6 %</b> <b>*(0,000)</b>	-1,8 % (0,281)	0,4 % (0,705)	-1,9 % (0,254)
Minorité visible	<b>7,1 %</b> <b>*(0,001)</b>	2,7 % (0,069)	1,0 % (0,587)	<b>-3,4 %</b> <b>*(0,006)</b>	<b>-6,7 %</b> <b>*(0,000)</b>
Première génération	3,5 % (0,102)	1,5 % (0,967)	-1,2 % (0,514)	1,5 % (0,257)	-0,4 % (0,819)
^Baccalauréat et titres ultérieurs au baccalauréat	<b>-5,3 %</b> <b>*(0,002)</b>	<b>-1,5 %</b> <b>*(0,015)</b>	<b>7,0 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>2,0 %</b> <b>*(0,066)</b>	<b>4,9 %</b> <b>*(0,002)</b>

\* Significative au taux de 5 % ( $p < 0,05$ )

^ La catégorie de référence pour cette variable est le titre d'études collégiales ou le diplôme d'une école de métiers

Source : END (2013)

Dans le tableau 5, la variable dépendante « Présence d'[avantage social] » est codée comme « N'a pas d'[avantage social] » (0) et « A des [avantages sociaux] » (1). L'absence d'avantage social est codée comme « A des avantages sociaux » (0) et « N'a pas d'avantages sociaux » (1). Chaque colonne représente un modèle exécuté de façon indépendante.

**Tableau 5 : Résultats de la régression logistique pour les caractéristiques d'emploi, END, Ontario (N = 2 500)**

Caractéristiques d'emploi	Prestation de soins prolongés	Prestation pour soins dentaires	Prestation de retraite	Vacances payées	Congé de maladie payé	Aucun avantage social
Facteur du modèle	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)
Présence d'une incapacité	<b>-16,0 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-14,5 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-13,3 %</b> <b>*(0,005)</b>	<b>-7,8 %</b> <b>*(0,043)</b>	<b>-14,0 %</b> <b>*(0,001)</b>	<b>9,5 %</b> <b>*(0,001)</b>
Femme	<b>-5,3 %</b> <b>*(0,004)</b>	<b>-5,4 %</b> <b>*(0,004)</b>	0,3 % (0,871)	-3,2 % (0,078)	-7,1 % (0,135)	2,8 % (0,650)
Minorité visible	<b>5,2 %</b> <b>*(0,013)</b>	4,1 % (0,052)	3,1 % (0,171)	<b>6,6 %</b> <b>*(0,001)</b>	-1,1 % (0,074)	-3,9 % (0,29)
Première génération	1,3 % (0,552)	1,4 % (0,508)	3,4 % (0,143)	0,4 % (0,834)	1,4 % (0,952)	0,3 % (0,853)
Baccalauréat et titres ultérieurs au baccalauréat <sup>^</sup>	<b>11,4 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>11,1 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>15,3 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>4,7 %</b> <b>*(0,004)</b>	<b>12,3 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-4,7 %</b> <b>*(0,001)</b>

\* Significative au taux de 5 % ( $p < 0,05$ )

<sup>^</sup> La catégorie de référence pour cette variable est le titre d'études collégiales ou le diplôme d'une école de métiers

Source : END (2013)

Dans le tableau 6, la variable dépendante « Taux de chômage » est codée comme « Employé » (0) et « Sans emploi » (1).

**Tableau 6 : Résultats de la régression logistique pour la situation de chômage, END, Ontario (N = 3 200)**

Sans emploi	Effets marginaux moyens (%)
	(valeur p)
Présence d'une incapacité	<b>6,8 %</b> <b>*(0,000)</b>
Femme	-1,0 % (0,283)
Première génération	0,2 % (0,816)
Minorité visible	<b>4,2 %</b> <b>*(0,000)</b>
^Baccalauréat et titres ultérieurs au baccalauréat	-1,0 % (0,206)

\* Significative au taux de 5 % ( $p < 0,05$ )

^ La catégorie de référence pour cette variable est le titre d'études collégiales ou le diplôme d'une école de métiers

Source : END (2013)

Dans le tableau 7, la variable dépendante « A changé d'emploi en raison de sa santé » est codée comme « N'a pas changé d'emploi en raison de sa santé » (0) et « A changé d'emploi en raison de sa santé » (1).

**Tableau 7 : Résultats de la régression logistique pour le changement d'emploi en raison de la santé, END, Ontario (N = 3 200)**

A changé d'emploi en raison de sa santé	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)
Présence d'une incapacité	<b>15,1 %</b> <b>*(0,002)</b>
Femme	-1,6 % (0,543)
Première génération	0,4 % *(0,882)
Minorité visible	-3,3 % (0,287)
^Baccalauréat et titres ultérieurs au baccalauréat	<b>7,2 %</b> <b>*(0,014)</b>

\* Significative au taux de 5 % ( $p < 0,05$ )

^ La catégorie de référence pour cette variable est un diplôme d'études collégiales ou un diplôme d'une école de métier

Source : END (2013)

Dans le tableau 8, la variable dépendante « Situation de faible revenu » est codée comme « Ne gagne pas un faible revenu » (0) et « Gagne un faible revenu » (1). Chaque colonne représente un modèle exécuté de façon indépendante.

**Tableau 8 : Résultats de la régression logistique pour la situation de faible revenu, Ontario (N = 3 100)**

Type d'incapacité	Trouble d'apprentissage	Trouble de santé mentale	Incapacité physique	Déficiences auditives	Déficiences visuelles
Facteur du modèle	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)
Présence d'une incapacité	<b>15,1 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>16,3 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>13,8 %</b> <b>*(0,000)</b>	7,9 % (0,151)	0,5 % (0,903)
^Type de titre d'études postsecondaires	Diplôme d'études collégiales <b>-13,8 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-13,5 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-12,1 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-14,2 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-14,1 %</b> <b>*(0,000)</b>
Baccalauréat et titres ultérieurs au baccalauréat	<b>-18,4 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-18,2 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-16,9 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-19,4 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-19,3 %</b> <b>*(0,000)</b>
Femme	<b>11,9 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>11,1 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>12,4 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>12,0 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>12,0 %</b> <b>*(0,000)</b>
Milieu rural	-1,7 % (0,708)	-1,7 % (0,630)	-1,8 % (0,652)	-1,3 % 0,708	-1,6 % (0,645)
Immigrant	<b>5,8 %</b> <b>*(0,043)</b>	<b>6,2 %</b> <b>*(0,029)</b>	5,9 % (0,055)	<b>5,7 %</b> <b>*(0,043)</b>	<b>5,8 %</b> <b>*(0,039)</b>
Minorité visible	0,6 % (0,874)	1,7 % (0,575)	2,3 % (0,473)	0,5 % (0,874)	-0,1 % (0,957)
Groupe d'âge	35-54 ans <b>-24,1 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-23,1 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-21,2 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-24,1 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-24,1 %</b> <b>*(0,000)</b>
55-64 ans	<b>-16,5 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-15,5 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-14,4 %</b> <b>*(0,001)</b>	<b>-17,2 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-16,8 %</b> <b>*(0,000)</b>

\* Significative au taux de 5 % (p < 0,05)

^ La catégorie de référence pour cette variable est les personnes sans diplôme d'études secondaires ou ayant un diplôme d'études secondaires

Source : ESG (2016)

Dans le tableau 9, la variable dépendante « Présence d'un emploi rémunéré » est codée comme « N'a pas d'emploi rémunéré » (0) et « A un emploi rémunéré » (1). Chaque colonne représente un modèle exécuté de façon indépendante.

**Tableau 9 : Résultats de la régression logistique pour la présence d'un emploi rémunéré, Ontario (N = 2 900)**

Type d'incapacité		Trouble d'apprentissage	Trouble de santé mentale	Incapacité physique	Déficience auditive	Déficience visuelle
Facteur du modèle		Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)
Présence d'une incapacité		<b>-19,7 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-17,0 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-17,5 %</b> <b>*(0,000)</b>	-7,2 % (0,074)	-4,8 % (0,128)
^Type de titre d'études postsecondaires	Diplôme d'études collégiales	<b>5,6 %</b> <b>*(0,018)</b>	<b>5,7 %</b> <b>*(0,017)</b>	2,8 % (0,313)	<b>7,0 %</b> <b>*(0,004)</b>	<b>7,0 %</b> <b>*(0,003)</b>
	Baccalauréat et titres ultérieurs au baccalauréat	<b>10,6 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>10,9 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>9,9 %</b> <b>*(0,001)</b>	<b>12,9 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>12,8 %</b> <b>*(0,000)</b>
Femme		<b>-9,8 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-8,9 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-10,0 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-9,8 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-9,7 %</b> <b>*(0,000)</b>
Milieu rural		-0,7 % (0,836)	-0,9 % (0,786)	-1,6 % (0,657)	-0,5 % (0,865)	-0,5 % (0,884)
Immigrant		-3,8 % (0,102)	-4,5 % (0,055)	-3,3 % (0,268)	-3,5 % (0,133)	-3,7 % (0,115)
Minorité visible		-2,0 % (0,436)	-3,3 % (0,189)	-3,8 % (0,224)	-1,5 % (0,568)	-1,4 % (0,594)
Groupe d'âge	35-54 ans	0,6 % (0,788)	-0,9 % (0,652)	1,2 % (0,646)	0,2 % (0,904)	-0,2 % (0,939)
	55-64 ans	<b>-5,6 %</b> <b>*(0,031)</b>	<b>-7,0 %</b> <b>*(0,005)</b>	-2,1 % (0,512)	-4,7 % (0,062)	-4,9 % (0,059)

\* Significative au taux de 5 % (p < 0,05)

^ La catégorie de référence pour cette variable est les personnes sans diplôme d'études secondaires ou ayant un diplôme d'études secondaires

Source : ESG (2016)

Dans le tableau 10, la variable dépendante « Le répondant a espoir en l'avenir » est codée comme « Le répondant n'a pas espoir en l'avenir » (0) et « Le répondant a espoir en l'avenir » (1). Chaque colonne représente un modèle exécuté de façon indépendante.

**Tableau 10 : Résultats de la régression logistique pour le sentiment d'espoir, Ontario (N = 3 100)**

Type d'incapacité		Trouble d'apprentissage	Trouble de santé mentale	Incapacité physique	Déficiences auditives	Déficiences visuelles
Facteur du modèle		Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)
Présence d'une incapacité		<b>-23,0 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-27,0 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-12,1 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-16,9 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>-21,4 %</b> <b>*(0,000)</b>
^Type de titre d'études postsecondaires	Diplôme d'études collégiales	<b>7,3 %</b> <b>*(0,005)</b>	<b>7,3 %</b> <b>*(0,004)</b>	<b>7,3 %</b> <b>*(0,015)</b>	<b>8,6 %</b> <b>*(0,001)</b>	<b>8,8 %</b> <b>*(0,001)</b>
	Baccalauréat et titres ultérieurs au baccalauréat	<b>9,5 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>9,7 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>8,9 %</b> <b>*(0,004)</b>	<b>11,8 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>11,3 %</b> <b>*(0,000)</b>
Femme		2,7 % (0,152)	<b>4,0 %</b> <b>*(0,039)</b>	0,1 % (0,944)	2,7 % (0,163)	3,4 % (0,071)
Milieu rural		<b>7,9 %</b> <b>*(0,012)</b>	<b>7,5 %</b> <b>*(0,017)</b>	<b>8,1 %</b> <b>*(0,033)</b>	<b>7,6 %</b> <b>*(0,021)</b>	<b>7,6 %</b> <b>*(0,017)</b>
Immigrant		-3,2 % (0,237)	-3,4 % (0,209)	-1,1 % (0,707)	-3,0 % (0,265)	-3,0 % (0,258)
Minorité visible		<b>6,6 %</b> <b>*(0,027)</b>	4,1 % (0,156)	5,1 % (0,101)	<b>7,0 %</b> <b>*(0,018)</b>	<b>7,7 %</b> <b>*(0,010)</b>
Groupe d'âge	35-54 ans	-1,5 % (0,529)	-2,9 % 0,222	-2,7 % (0,335)	-1,6 % (0,519)	-1,5 % (0,534)
	55-64 ans	-1,1 % (0,696)	-2,3 % (0,377)	1,7 % (0,600)	0,2 % (0,935)	0,2 % (0,938)

\* Significative au taux de 5 % (p < 0,05)

^ La catégorie de référence pour cette variable est les personnes sans diplôme d'études secondaires ou ayant un diplôme d'études secondaires

Source : ESG (2016)



Dans le tableau 11, la variable dépendante « Présence de stress élevé » est codée comme « Ne ressent pas de stress élevé » (0) et « Ressent un stress élevé » (1). Chaque colonne représente un modèle exécuté de façon indépendante.

**Tableau 11 : Résultats de la régression logistique pour le stress élevé, Ontario (N = 3 100)**

Type d'incapacité	Trouble d'apprentissage	Trouble de santé mentale	Incapacité physique	Déficiência auditive	Déficiência visuelle	
Facteur du modèle	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	
Présence d'une incapacité	<b>20,5 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>22,8 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>12,3 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>10,3 %</b> <b>*(0,007)</b>	<b>13,7 %</b> <b>*(0,000)</b>	
^Type de titre d'études postsecondaires	Diplôme d'études collégiales	-1,1 % (0,624)	-1,2 % (0,581)	-1,0 % (0,706)	-1,9 % (0,393)	-2,0 % (0,377)
	Baccalauréat et titres ultérieurs au baccalauréat	3,7 % (0,119)	3,6 % (0,114)	3,1 % (0,277)	1,9 % (0,422)	2,3 % (0,335)
Femme	2,5 % (0,166)	1,1 % (0,543)	3,1 % (0,141)	2,8 % (0,108)	2,2 % (0,228)	
Milieu rural	-4,3 % (0,166)	-4,4 % (0,139)	-4,2 % (0,240)	-3,8 % (0,215)	-3,9 % (0,202)	
Immigrant	-0,6 % (0,786)	-0,5 % (0,838)	-1,4 % (0,639)	-0,9 % (0,720)	-0,7 % (0,769)	
Minorité visible	<b>-6,0 %</b> <b>*(0,037)</b>	-4,1 % (0,150)	<b>-6,3 %</b> <b>(0,072)</b>	<b>-6,3 %</b> <b>*(0,031)</b>	<b>-7,0 %</b> <b>*(0,017)</b>	
Groupe d'âge	35-54 ans	<b>6,4 %</b> <b>*(0,005)</b>	<b>7,3 %</b> <b>*(0,001)</b>	<b>6,3 %</b> <b>*(0,022)</b>	<b>6,3 %</b> <b>*(0,007)</b>	<b>6,4 %</b> <b>*(0,006)</b>
	55-64 ans	3,8 % (0,137)	4,5 % (0,065)	0,5 % (0,872)	2,7 % (0,271)	2,8 % (0,265)

\* Significative au taux de 5 % (p < 0,05)

^ La catégorie de référence pour cette variable est les personnes sans diplôme d'études secondaires ou ayant un diplôme d'études secondaires

Source : ESG (2016)

Dans le tableau 12, la variable dépendante « Santé, source principale de stress » est codée comme « La santé n'est pas la source principale de stress » (0) et « La santé est la source principale de stress » (1). Chaque colonne représente un modèle exécuté de façon indépendante.

**Tableau 12 : Résultats de la régression logistique pour la santé comme source principale de stress, Ontario (N = 3 100)**

Type d'incapacité	Trouble d'apprentissage	Trouble de santé mentale	Incapacité physique	Déficience auditive	Déficience visuelle	
Facteur du modèle	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	Effets marginaux moyens (%) (valeur p)	
Présence d'une incapacité	<b>8,7 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>7,3 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>8,7 %</b> <b>*(0,000)</b>	2,8 % (0,117)	<b>3,9 %</b> <b>*(0,008)</b>	
^Type de titre d'études postsecondaires	Diplôme d'études collégiales	-1,4 % (0,249)	-1,6 % (0,194)	-0,2 % (0,871)	-1,8 % (0,176)	-1,8 % (0,181)
	Baccalauréat et titres ultérieurs au baccalauréat	<b>-2,9 %</b> <b>*(0,024)</b>	<b>-3,3 %</b> <b>*(0,010)</b>	-2,5 % (0,134)	<b>-3,7 %</b> <b>*(0,005)</b>	<b>-3,7 %</b> <b>*(0,006)</b>
Femme	0,9 % (0,318)	0,5 % (0,580)	0,0 % (0,980)	0,8 % (0,362)	0,8 % (0,408)	
Milieu rural	0,4 % (0,759)	0,8 % (0,721)	1,0 % (0,583)	0,1 % (0,897)	0,3 % (0,862)	
Immigrant	0,0 % (0,643)	0,9 % (0,402)	0,3 % (0,792)	0,3 % (0,744)	0,1 % (0,616)	
Minorité visible	35-54 ans	0,3 % (0,823)	0,9 % (0,498)	1,3 % (0,441)	0,2 % (0,879)	-0,0 % (0,943)
	55-64 ans	<b>1,7 %</b> <b>*(0,042)</b>	<b>1,9 %</b> <b>*(0,021)</b>	2,1 % (0,089)	1,7 % (0,050)	<b>1,8 %</b> <b>*(0,035)</b>
Groupe d'âge	<b>8,6 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>8,7 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>6,9 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>7,8 %</b> <b>*(0,000)</b>	<b>7,9 %</b> <b>*(0,000)</b>	

\* Significative au taux de 5 % (p < 0,05)

^ La catégorie de référence pour cette variable est les personnes sans diplôme d'études secondaires ou ayant un diplôme d'études secondaires

Source : ESG (2016)